



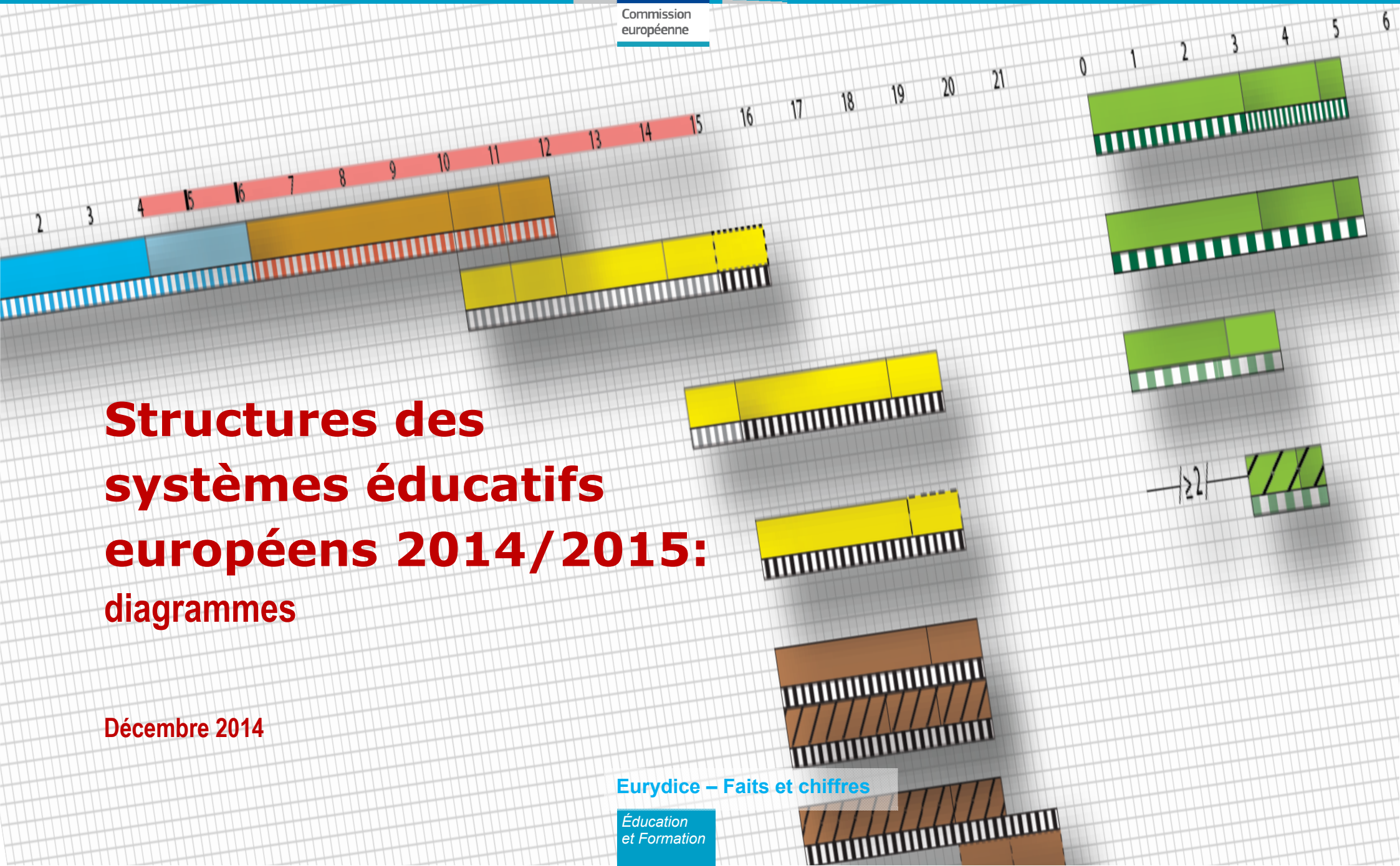
Commission
européenne

Structures des systèmes éducatifs européens 2014/2015: diagrammes

Décembre 2014

Eurydice – Faits et chiffres

Éducation
et Formation



La version en ligne du dépliant

Structures des systèmes éducatifs européens 2014/2015:diagrammes
est disponible sur:

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/facts_and_figures_en.php#diagrams

Contact

Wim Vansteenkiste,
Communication et Publications:
+32 2 299 50 58

Structures des systèmes éducatifs européens 2014/2015: diagrammes

Ces graphiques illustrent les structures de l'enseignement ordinaire, du préprimaire à l'enseignement supérieur pour l'année 2014/2015.

Les 44 systèmes inclus dans ce dépliant couvrent 36 pays participant au programme de l'Union Européenne Erasmus+ (États membres de l'Union européenne, Bosnie-Herzégovine, Islande, Liechtenstein, Monténégro, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Norvège, Serbie et Turquie).

Guide de lecture des diagrammes

Ces notes explicatives visent à aider le lecteur à explorer tout le potentiel de l'information fournie dans les diagrammes. Tandis que la légende explique la signification des couleurs et des symboles utilisés, ces notes apportent l'information complémentaire nécessaire au lecteur pour comprendre et interpréter correctement le contenu des diagrammes.

Structure des programmes éducatifs nationaux et niveaux CITE

Les diagrammes présentent les programmes éducatifs ordinaires les plus représentatifs dans chaque pays. Cela comprend l'éducation des enfants dès leur plus jeune âge au sein des centres publics subventionnés et accrédités. Suivent les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, ce qui englobe largement la période de l'enseignement obligatoire dans tous les pays. Finalement, les diagrammes montrent les programmes d'enseignement post-secondaire non supérieur ainsi que les principaux programmes proposés au niveau supérieur.

La barre principale des diagrammes montre chaque système éducatif national; les différentes couleurs représentent les différents niveaux et types d'éducation. Les petits traits verticaux représentés au sein des niveaux éducatifs marquent la division en cycles, et notamment les principaux cycles de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que la durée des programmes qualifiants dans l'enseignement post-secondaire et supérieur.

L'offre d'enseignement spécial en structures séparées pour les enfants et les jeunes à besoins éducatifs particuliers n'est pas prise en compte. Au niveau supérieur, les études doctorales ainsi que les études spécialisées pour les professions réglementées comme la médecine et l'architecture sont exclues.

Une deuxième fine barre avec des segments de couleurs indique les niveaux d'éducation tels que définis par la Classification internationale type de l'éducation 2011 (CITE). Cette classification est utilisée pour collecter les données statistiques à des fins de comparaison internationale.

Termes

Le diagramme montre également les changements actuels et/ou futurs dans la structure des systèmes d'éducation et de formation tels qu'au niveau de la scolarité obligatoire (Hongrie et Pologne) et de certains programmes qui seront supprimés en 2014/2015 (Espagne et Pologne).

Pour la grande majorité des pays, le terme qui désigne le type d'établissement est indiqué sur le diagramme. Toutefois, dans certains pays, le type d'éducation ou de programme est considéré comme plus important et, par conséquent, ces appellations sont reprises sur le diagramme si nécessaire. Tous les termes sont mentionnés dans la/les langue/s nationale/s officielle/s du pays.






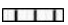








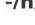

Âge des étudiants et durée des programmes

L'échelle de «l'âge des étudiants» commence à la gauche du diagramme et montre l'âge des élèves et des étudiants au début de chaque niveau d'éducation, à partir du préprimaire (niveaux CITE 1 à 4). Ces âges sont théoriques dans la mesure où ils indiquent l'âge officiel auquel débute l'accueil et l'éducation des jeunes enfants ou l'enseignement obligatoire.

Toutefois, certaines situations comme les entrées précoces ou tardives, les redoublements ou d'autres interruptions d'études ne sont pas prises en compte.

Les programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie prennent de plus en plus d'importance dans toute l'Europe. Les adultes ont la possibilité de reprendre des études qu'ils avaient abandonnées auparavant ou de suivre des formations qualifiantes complémentaires. Ces études sont couvertes dans les diagrammes par les programmes d'éducation et de formation comme ceux qui débouchent sur des qualifications basées sur les compétences ou les «programmes passerelles» qui permettent d'accéder à l'enseignement supérieur. En général, ils sont classés au niveau CITE 4, c'est-à-dire l'enseignement post-secondaire non supérieur.

Comme les étudiants peuvent s'inscrire aux programmes d'enseignement supérieur ou dans l'enseignement post-secondaire à des âges différents dans certains pays, une échelle de «durée des programmes» pour ces niveaux d'enseignement est fournie à droite du diagramme. En outre, comme la durée nécessaire pour achever les programmes peut varier selon les étudiants – par exemple quand ils optent pour des programmes à temps partiel tout en travaillant – l'échelle fait référence au nombre d'années standard autorisé pour

	Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité d'un autre ministère que celui de l'éducation)						
	Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité du ministère de l'éducation)						
	Enseignement primaire						
	Structure unique						
	Enseignement secondaire général						
	Enseignement secondaire professionnel						
	Enseignement post-secondaire non supérieur						
	Enseignement supérieur (temps plein)						
Allocation aux niveaux CITE							
	CITE 0		CITE 2		CITE 4		CITE 6
	CITE 1		CITE 3		CITE 5		CITE 7
	Enseignement obligatoire à temps plein						
	Enseignement obligatoire à temps partiel						
	Formation en alternance (en établissement d'enseignement et en entreprise)						
	Année complémentaire		Études à l'étranger				
	Année						
	Programmes en cours de suppression (année)						
	Expérience professionnelle obligatoire + durée						
La définition des niveaux CITE se trouve à la page 6-7 de ce document.							

achever les études à différents niveaux sur une base à temps plein. La durée des études à temps partiel ou des modèles d'études individualisées n'est pas représentée.

Transitions entre les programmes

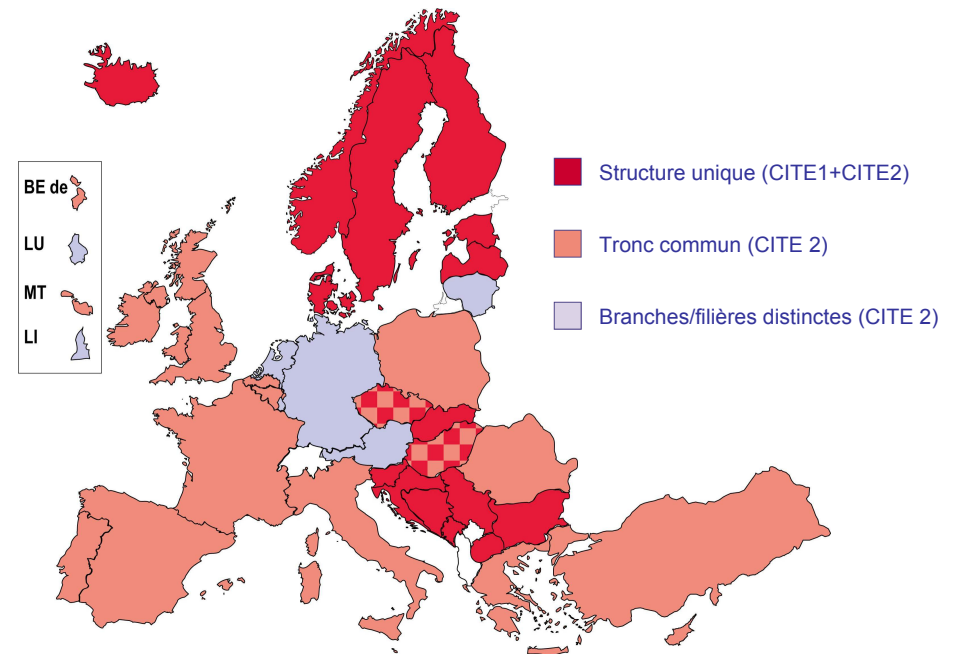
Les diagrammes montrent également les moments de passages possibles pour les étudiants d'un type d'établissement ou d'éducation à un autre, soit au sein d'un niveau ou à la fin d'un niveau ou d'un programme. Ces possibilités de transition sont marquées par des lignes verticales qui renvoient aux programmes. Toutefois, comme le nombre de transitions augmente au long de la progression des élèves dans le système éducatif, les parcours de transition de l'enseignement secondaire/post-secondaire vers les programmes d'enseignement supérieur ne sont pas représentés dans le diagramme. Par conséquent, les conditions d'entrée à l'enseignement supérieur, même en cas de progression automatique, ne sont pas indiquées.

Enseignement obligatoire: modèles organisationnels

Les diagrammes mettent en évidence trois principaux modèles d'organisation au sein de l'enseignement obligatoire dans les pays européens:

- Structure unique. L'enseignement est dispensé de façon continue du début à la fin de l'enseignement obligatoire, sans transition entre l'enseignement primaire et secondaire inférieur. L'enseignement général est donné en commun à tous les élèves.
- Tronc commun. Après la réussite de l'enseignement primaire (CITE 1), tous les élèves accèdent à l'enseignement secondaire inférieur où ils suivent le même tronc commun.
- Enseignement secondaire inférieur différencié. Après la réussite de l'enseignement primaire, soit au début soit au cours de l'enseignement secondaire inférieur, les étudiants doivent suivre des filières éducatives distinctes ou des types d'enseignement spécifiques.

Principaux modèles d'enseignement primaire et secondaire inférieur (CITE 1-2) en Europe, 2014/2015



Source: Eurydice.

Note: En République tchèque, en Lettonie, en Hongrie et en Slovaquie, l'enseignement obligatoire est organisé au sein d'une structure unique jusqu'à l'âge de 14 à 16 ans. Toutefois, dès l'âge de 10 à 13 ans, les étudiants de ces pays peuvent, à certains moments de leur parcours scolaire, s'inscrire dans des établissements distincts qui dispensent à la fois un enseignement secondaire inférieur et supérieur.

Classification Internationale type de l'éducation (CITE 2011)

CITE 0: Éducation de la petite enfance

Les programmes du niveau 0 de la CITE, ou «éducation de la petite enfance», ont généralement une approche holistique et visent essentiellement à encourager le développement cognitif, physique, social et émotionnel précoces des jeunes enfants et à les préparer à un enseignement organisé en dehors du contexte familial. Le niveau 0 de la CITE regroupe les programmes de la petite enfance qui possèdent une composante éducative volontaire.

CITE 1: Enseignement primaire

Les programmes du niveau 1 de la CITE, ou «enseignement primaire», sont généralement conçus pour donner aux élèves des aptitudes fondamentales en lecture, écriture et mathématiques (c'est-à-dire l'alphabétisme et le calcul) et établir une base solide pour l'apprentissage et la compréhension des connaissances de base, le développement personnel et social et la préparation au premier cycle de l'enseignement secondaire.

L'âge est normalement le seul critère d'admission dans ce niveau. L'âge habituel ou légal d'admission n'est généralement ni inférieur à 5 ans, ni supérieur à 7 ans. Ce niveau dure généralement 6 ans, même si sa durée peut aller de 4 à 7 ans.

CITE 2: Premier cycle de l'enseignement secondaire

Les programmes du niveau 2 de la CITE, ou «premier cycle de l'enseignement secondaire», sont généralement destinés à compléter les acquis scolaires du niveau 1 de la CITE.

Les élèves accèdent généralement au niveau 2 de la CITE lorsqu'ils ont entre 10 et 13 ans.

CITE 3: Deuxième cycle de l'enseignement secondaire

Les programmes du niveau 3 de la CITE, ou «deuxième cycle du secondaire», sont généralement conçus pour compléter l'enseignement secondaire et préparer à l'enseignement supérieur, et/ou pour enseigner des compétences pertinentes pour exercer un emploi.

L'âge d'admission à ce niveau est normalement de 14 à 16 ans.

CITE 4: Enseignement post-secondaire non-supérieur

L'enseignement post-secondaire non-supérieur fournit des expériences d'apprentissage qui viennent compléter l'enseignement secondaire et préparent à l'entrée sur le marché du travail ainsi qu'à l'enseignement supérieur. Il vise l'acquisition individuelle de connaissances, aptitudes et compétences dont le niveau de complexité est inférieur à celui de l'enseignement supérieur. Les programmes du niveau 4 de la CITE, ou «enseignement post-secondaire non supérieur», sont généralement conçus pour fournir aux individus qui ont achevé le niveau 3 de la CITE des certifications exigées pour accéder à l'enseignement supérieur ou à l'emploi lorsque leur certification de niveau 3 de la CITE ne leur donne pas cet accès. L'achèvement d'un programme du niveau 3 de la CITE est exigé pour l'admission dans les programmes du niveau 4 de la CITE.

CITE 5: Enseignement supérieur de cycle court

Les programmes du niveau 5 de la CITE, ou «enseignement supérieur de cycle court», sont conçus principalement pour enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences professionnelles. Habituellement, ils sont fondés sur la pratique, professionnellement spécifiques et ils préparent les étudiants à entrer sur le marché du travail. Toutefois, ces programmes peuvent aussi représenter une passerelle vers d'autres programmes de l'enseignement supérieur. L'admission aux programmes de niveau 5 de la CITE exige l'achèvement complet d'un programme du niveau 3 ou 4 de la CITE donnant accès à l'enseignement supérieur.

CITE 6: Niveau licence ou équivalent

Les programmes du niveau 6 de la CITE, ou «licence ou équivalent», sont souvent destinés à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles intermédiaires conduisant à un premier diplôme ou une certification équivalente.

L'admission à ces programmes exige normalement l'achèvement complet d'un programme du niveau 3 ou 4 de la CITE donnant accès à l'enseignement supérieur. L'admission peut dépendre du choix du sujet et/ou des notes obtenues au niveau 3 ou 4 de la CITE. Il peut aussi être exigé de passer et de réussir des examens d'entrée.

CITE 7: Niveau master ou équivalent

Les programmes du niveau 7 de la CITE, ou «niveau master ou équivalent», sont souvent destinés à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles conduisant à un deuxième diplôme ou une certification équivalente. Les programmes de ce niveau peuvent avoir une composante importante de recherche mais ils ne conduisent pas encore à l'obtention d'une certification de doctorat. Les programmes de ce niveau se fondent généralement sur la théorie mais ils peuvent inclure un cursus pratique; ils se fondent également sur des travaux de recherche de pointe et/ou les meilleures pratiques professionnelles. Ils sont traditionnellement dans des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur.

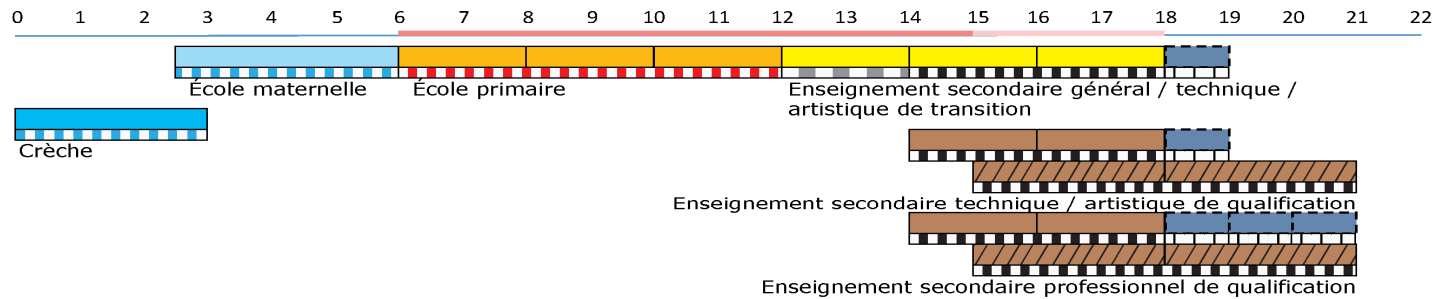
L'admission aux programmes de niveau 7 de la CITE conduisant à un deuxième diplôme ou à un diplôme supplémentaire exige normalement l'achèvement complet du niveau 6 ou 7 de la CITE. Dans le cas des programmes de longue durée préparant à un premier diplôme équivalent à un master, l'admission exige l'achèvement complet d'un programme du niveau 3 ou 4 de la CITE donnant accès à l'enseignement supérieur. L'admission à ces programmes peut dépendre du choix du sujet et/ou des notes obtenues au niveau 3 et/ou 4 de la CITE. Il peut aussi être exigé de passer et de réussir des examens d'entrée.

Pour les détails complets concernant chaque niveau CITE, veuillez consulter: UNESCO, Institut de Statistiques, 2012. *Classification Internationale type de l'Éducation CITE 2011*.

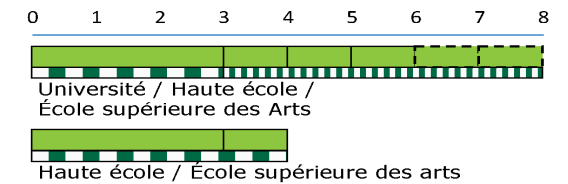
<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002208/220879f.pdf>

Belgique – Communauté française

Âge des étudiants

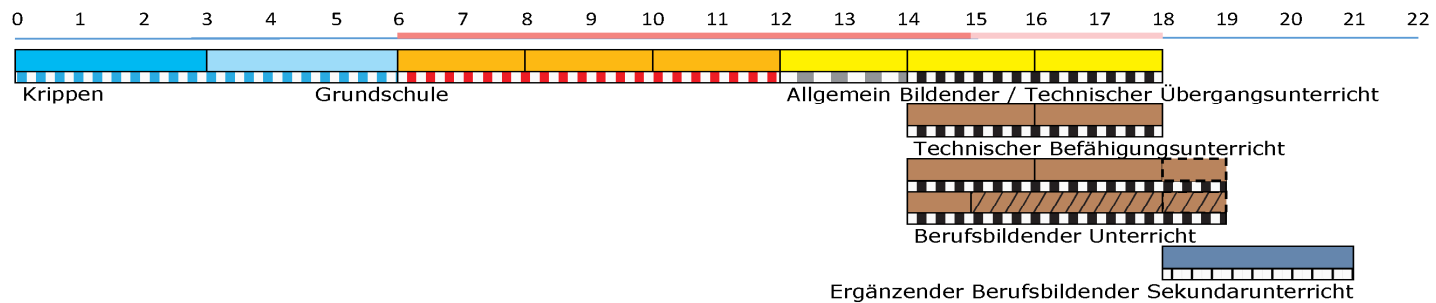


Durée des programmes (années)

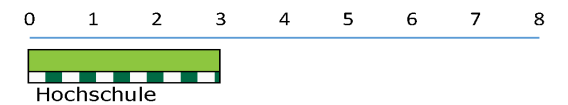


Belgique – Communauté germanophone

Âge des étudiants

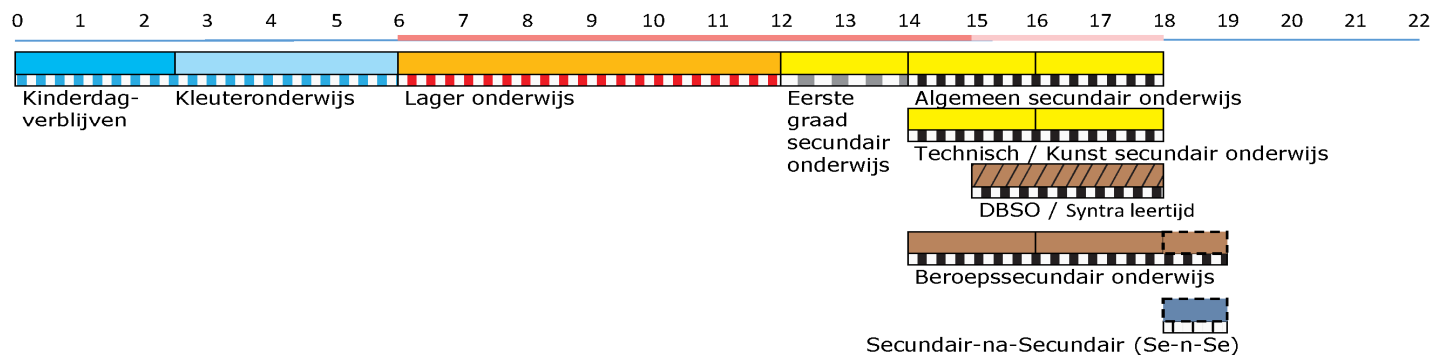


Durée des programmes (années)

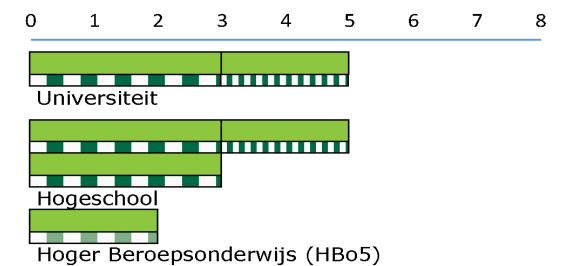


Belgique – Communauté flamande

Âge des étudiants

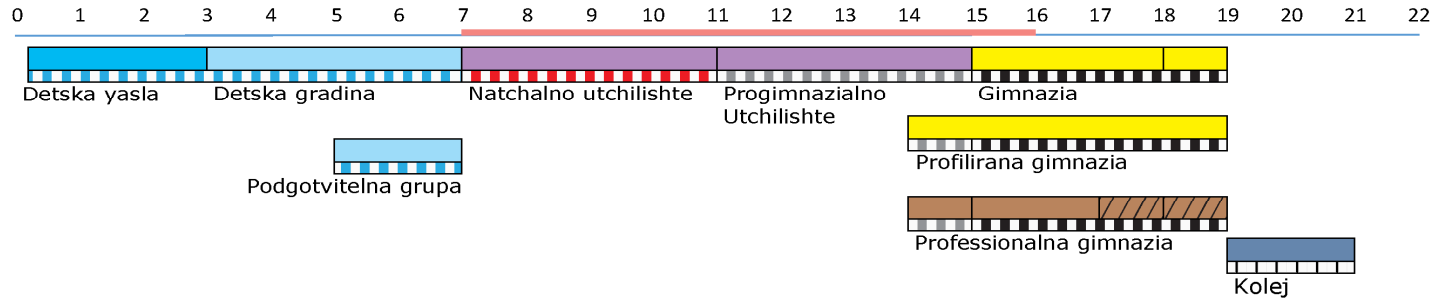


Durée des programmes (années)

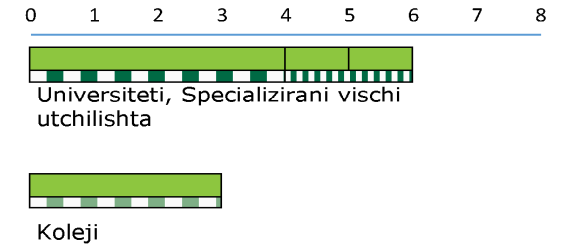


Bulgarie

Âge des étudiants

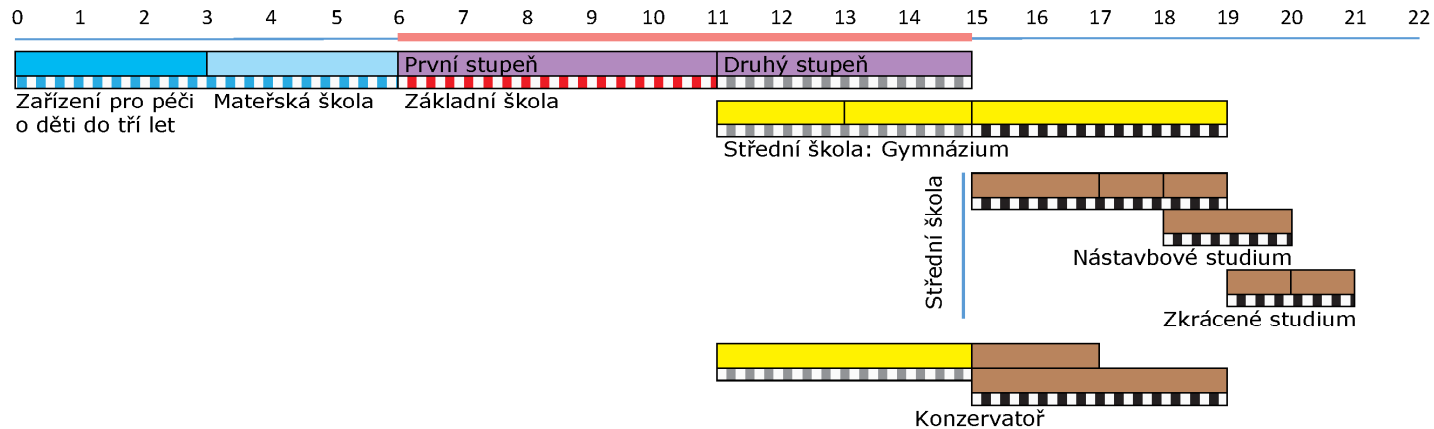


Durée des programmes (années)

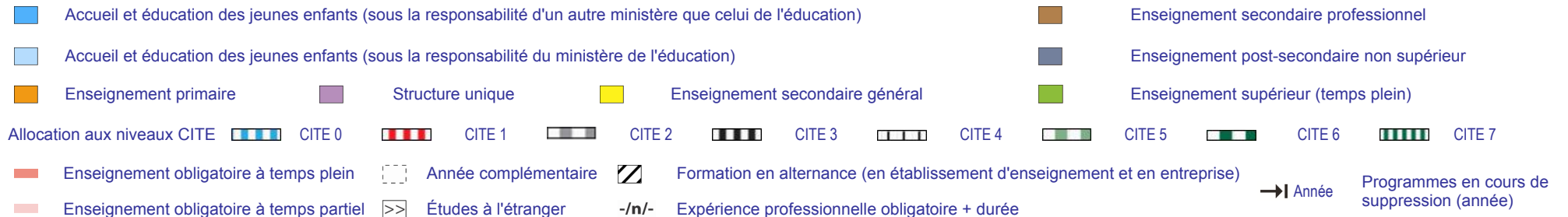
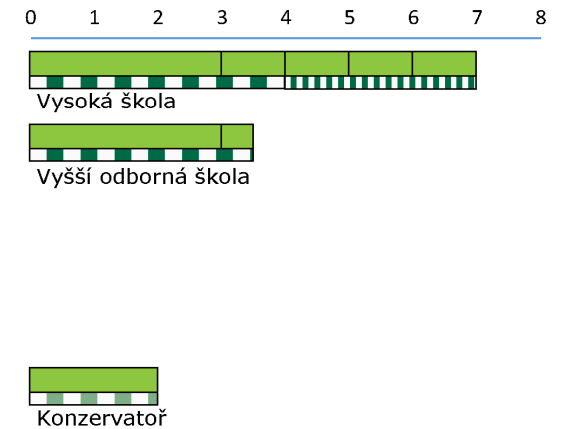


République tchèque

Âge des étudiants

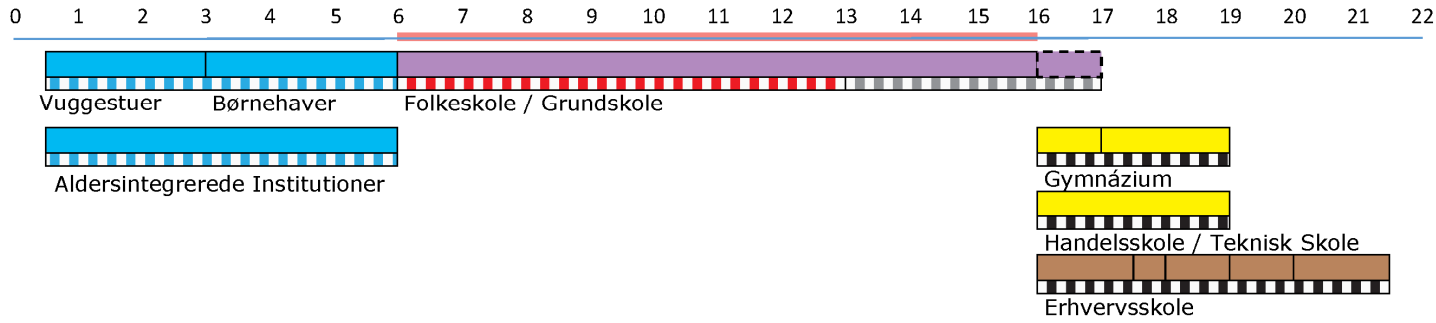


Durée des programmes (années)

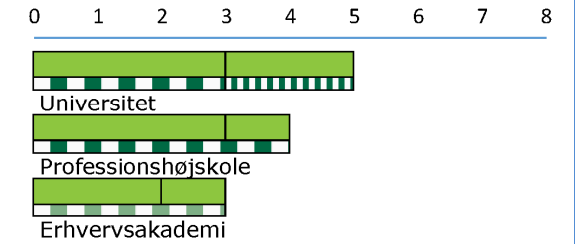


Danemark

Âge des étudiants

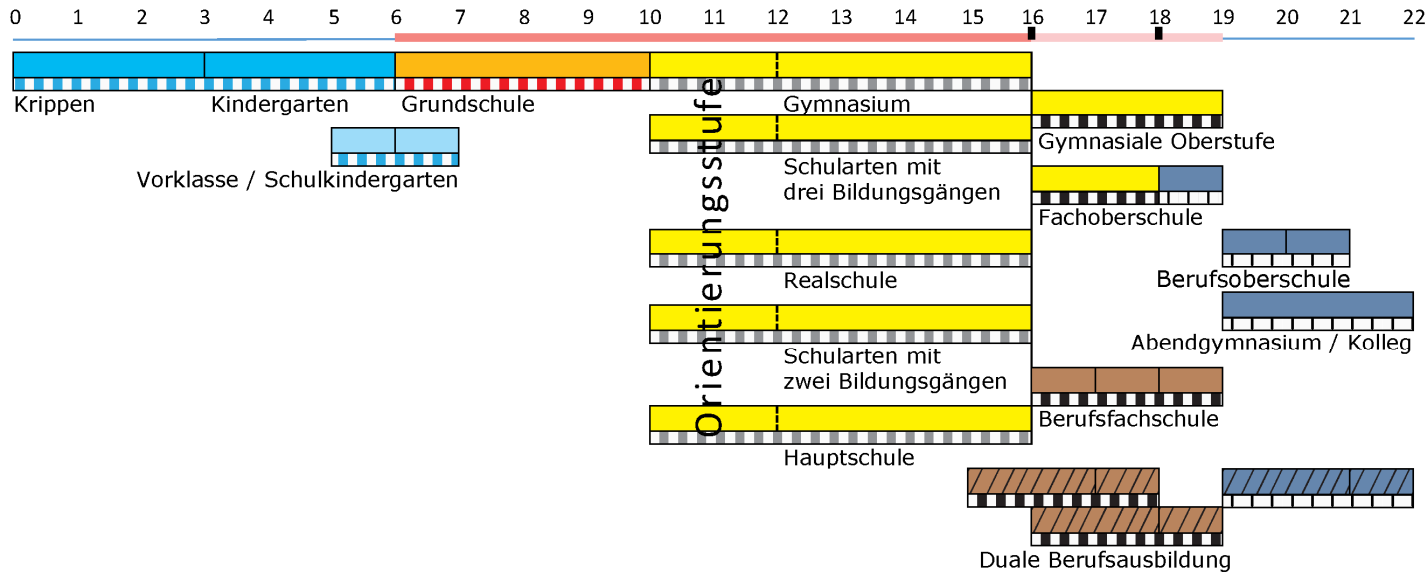


Durée des programmes (années)

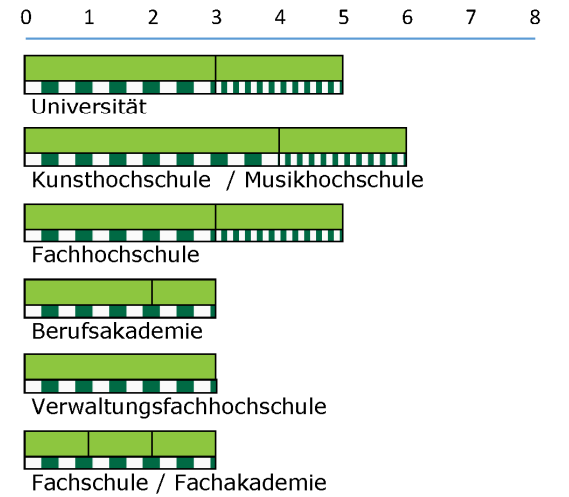


Allemagne

Âge des étudiants

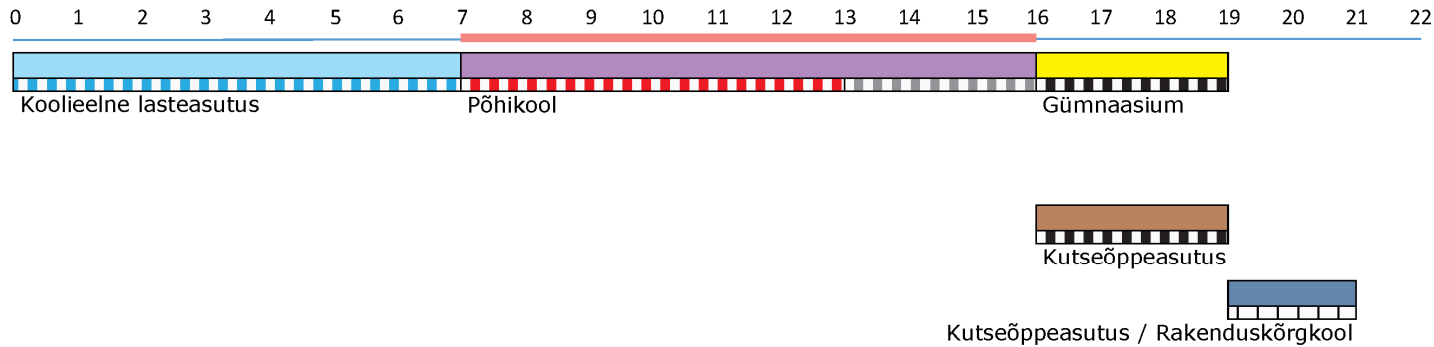


Durée des programmes (années)

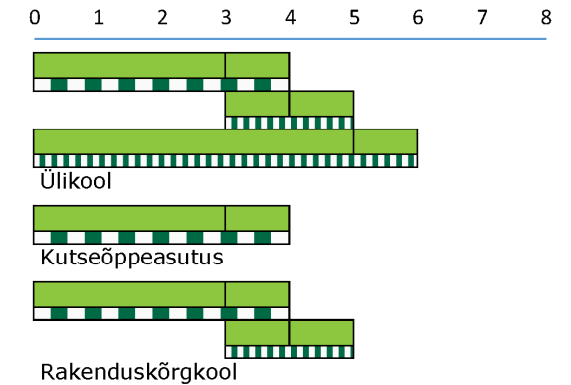


Estonie

Âge des étudiants

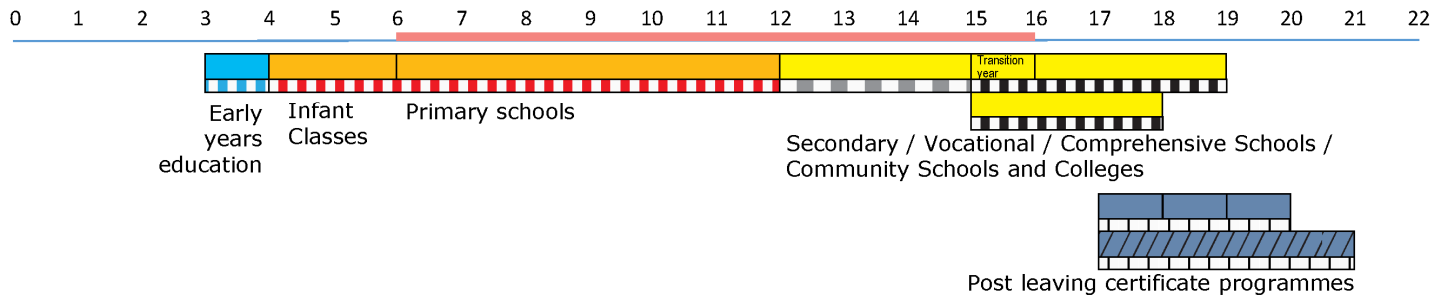


Durée des programmes (années)

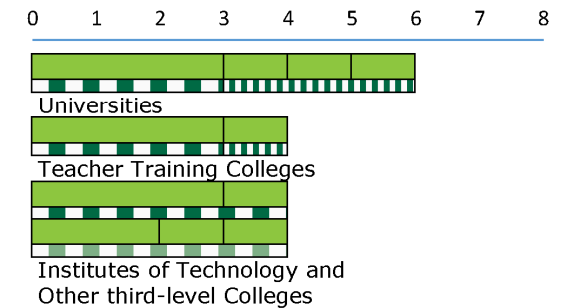


Irlande

Âge des étudiants



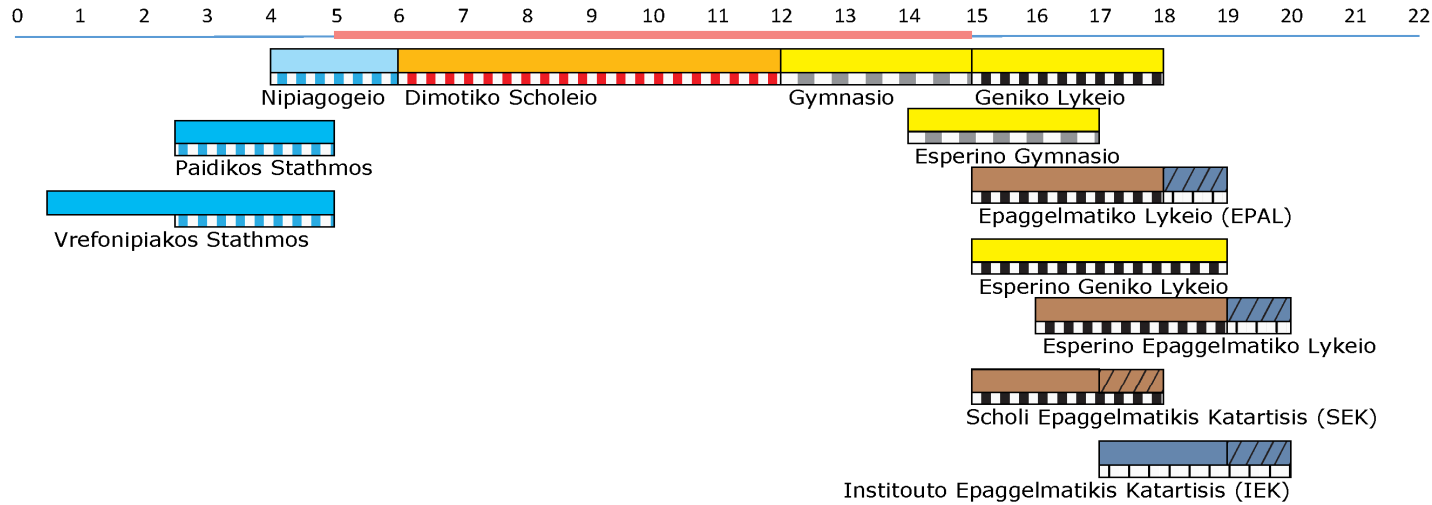
Durée des programmes (années)



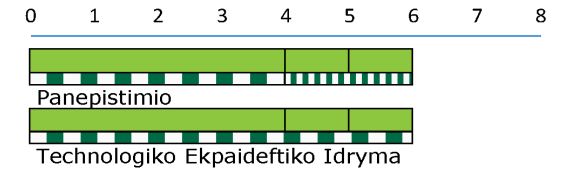
- Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité d'un autre ministère que celui de l'éducation)
 - Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité du ministère de l'éducation)
 - Enseignement primaire
 - Structure unique
 - Enseignement secondaire général
 - Enseignement secondaire professionnel
 - Enseignement post-secondaire non supérieur
 - Enseignement supérieur (temps plein)
- Allocation aux niveaux CITE CITE 0 CITE 1 CITE 2 CITE 3 CITE 4 CITE 5 CITE 6 CITE 7
- Enseignement obligatoire à temps plein
 - Année complémentaire
 - Formation en alternance (en établissement d'enseignement et en entreprise)
 - Études à l'étranger
 - /n/- Expérience professionnelle obligatoire + durée
 - Année Programmes en cours de suppression (année)

Grèce

Âge des étudiants

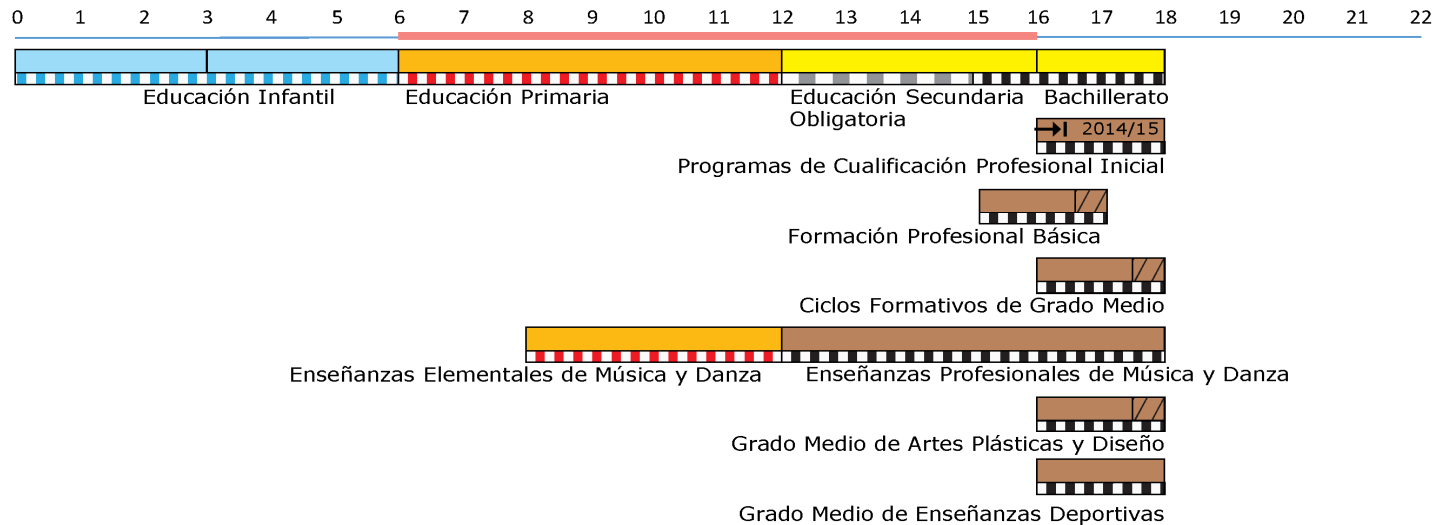


Durée des programmes (années)

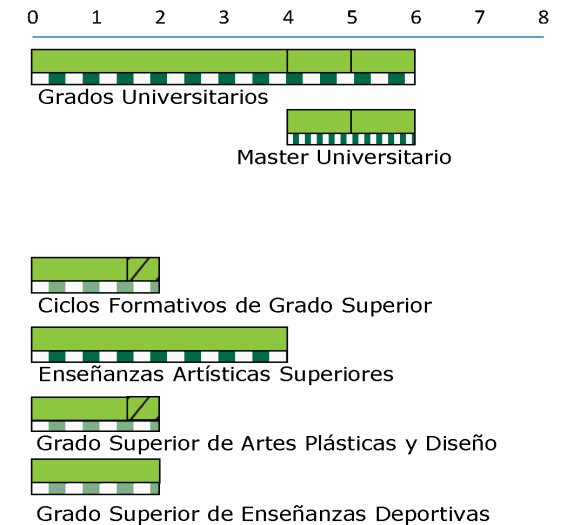


Espagne

Âge des étudiants

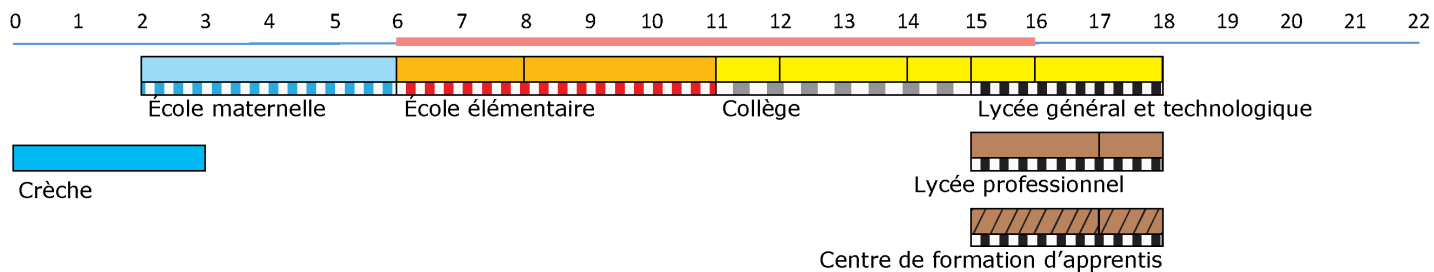


Durée des programmes (années)

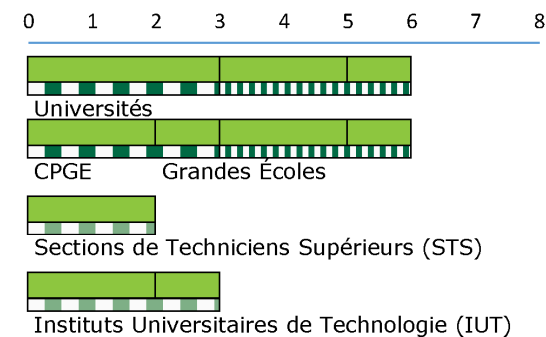


France

Âge des étudiants

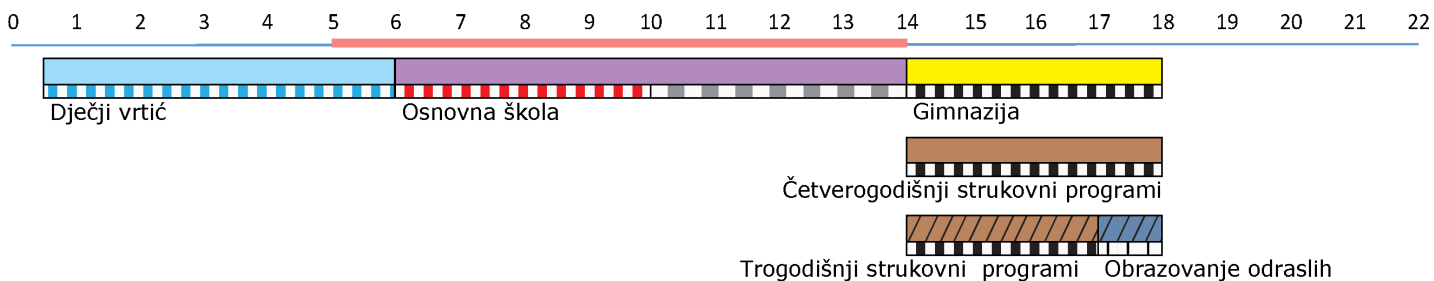


Durée des programmes (années)

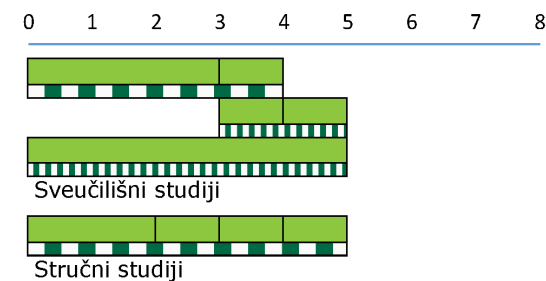


Croatie

Âge des étudiants



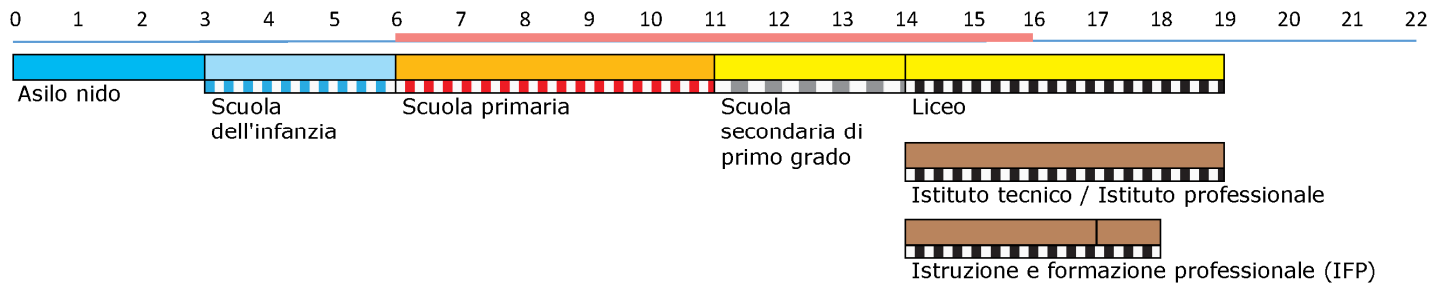
Durée des programmes (années)



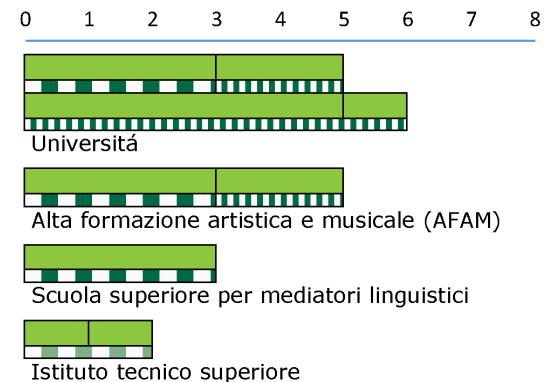
- | | |
|--|--|
| Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité d'un autre ministère que celui de l'éducation) | Enseignement secondaire professionnel |
| Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité du ministère de l'éducation) | Enseignement post-secondaire non supérieur |
| Enseignement primaire | Enseignement secondaire général |
| Structure unique | Enseignement supérieur (temps plein) |
- Allocation aux niveaux CITE
- | | | | | | | | |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| CITE 0 | CITE 1 | CITE 2 | CITE 3 | CITE 4 | CITE 5 | CITE 6 | CITE 7 |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
- Enseignement obligatoire à temps plein
 Année complémentaire
 Formation en alternance (en établissement d'enseignement et en entreprise)
- Enseignement obligatoire à temps partiel
 Études à l'étranger
 -/n/- Expérience professionnelle obligatoire + durée
 Année Programmes en cours de suppression (année)

Italie

Âge des étudiants

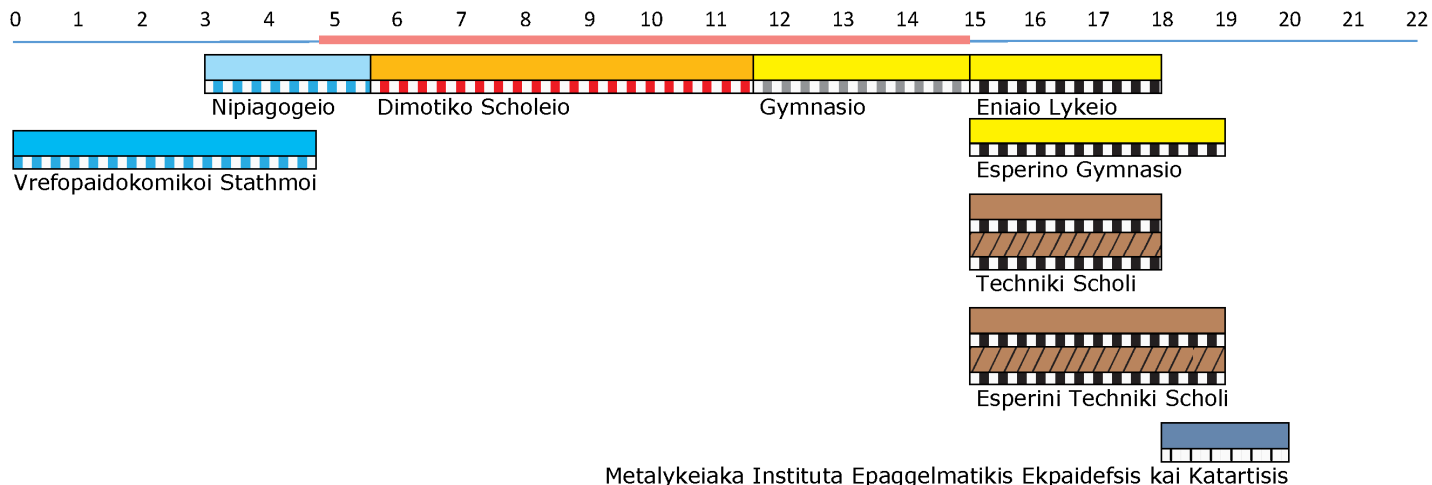


Durée des programmes (années)

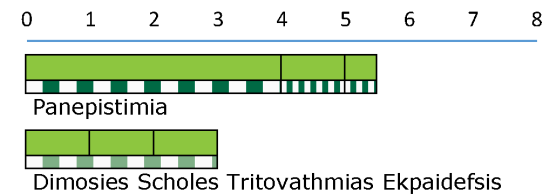


Chypre

Âge des étudiants

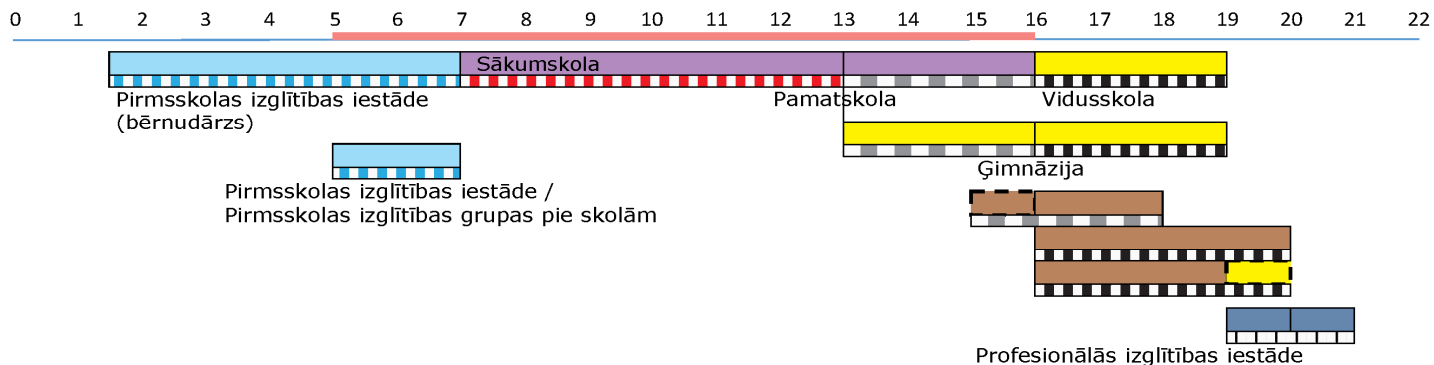


Durée des programmes (années)

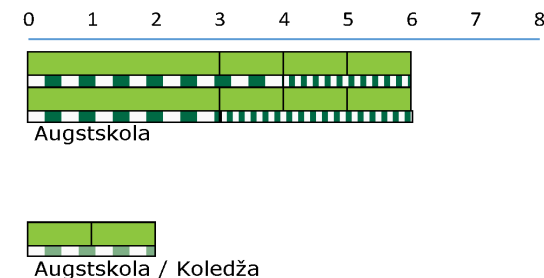


Lettonie

Âge des étudiants

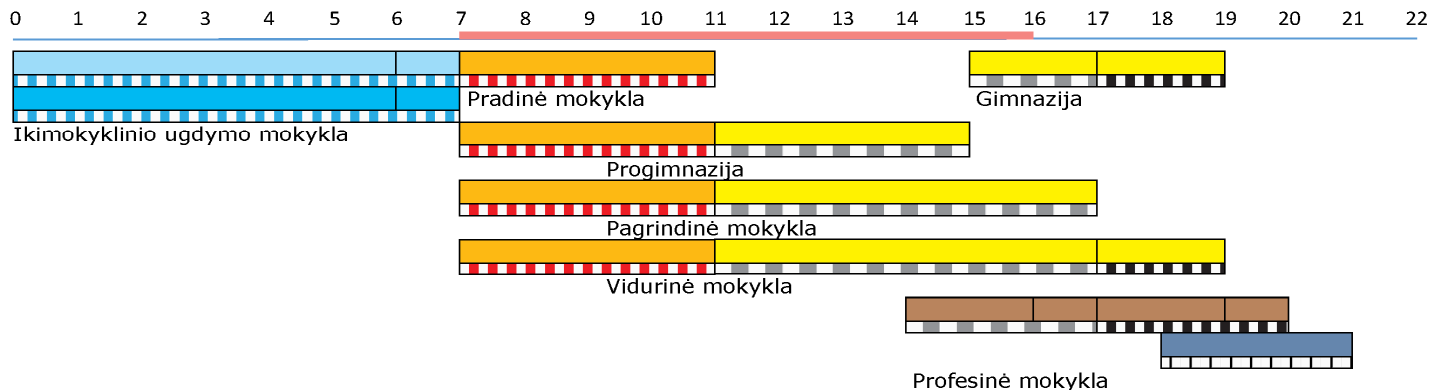


Durée des programmes (années)

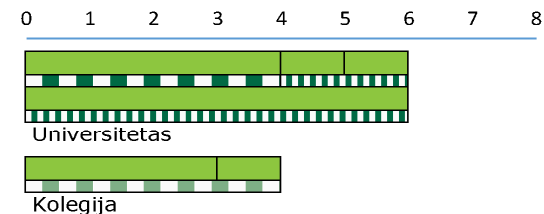


Lituanie

Âge des étudiants



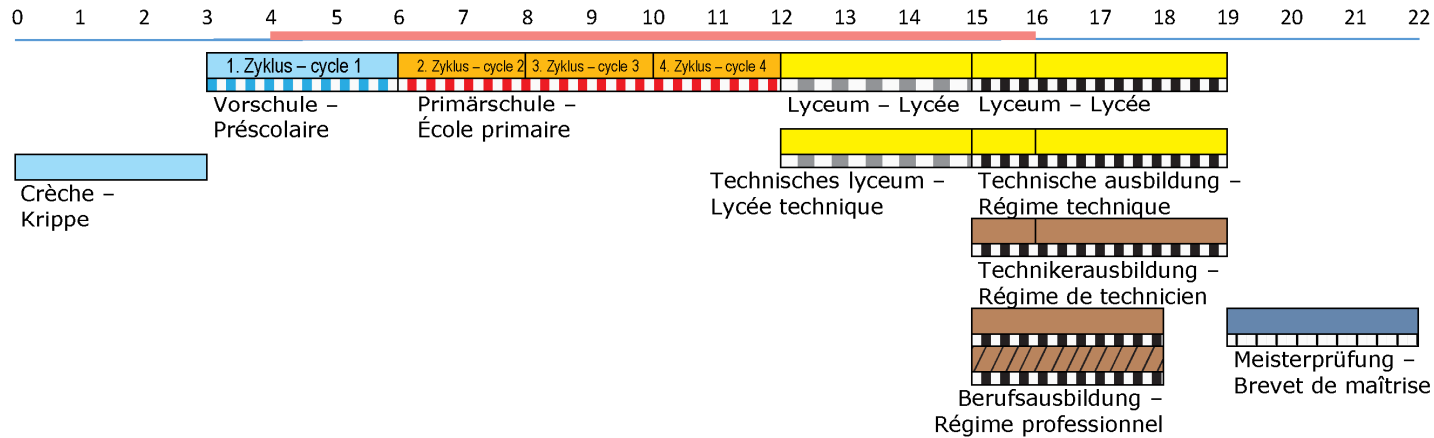
Durée des programmes (années)



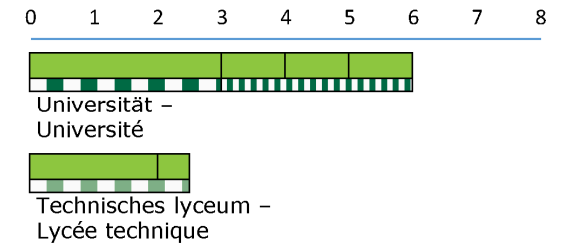
- | | | | |
|--|--|--|--|
| Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité d'un autre ministère que celui de l'éducation) | Enseignement secondaire professionnel | | |
| Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité du ministère de l'éducation) | Enseignement post-secondaire non supérieur | | |
| Enseignement primaire | Structure unique | Enseignement secondaire général | Enseignement supérieur (temps plein) |
| Allocation aux niveaux CITE CITE 0 CITE 1 CITE 2 CITE 3 CITE 4 CITE 5 CITE 6 CITE 7 | | | |
| Enseignement obligatoire à temps plein | Année complémentaire | Formation en alternance (en établissement d'enseignement et en entreprise) | |
| Enseignement obligatoire à temps partiel | Études à l'étranger | Expérience professionnelle obligatoire + durée | Année Programmes en cours de suppression (année) |

Luxembourg

Âge des étudiants

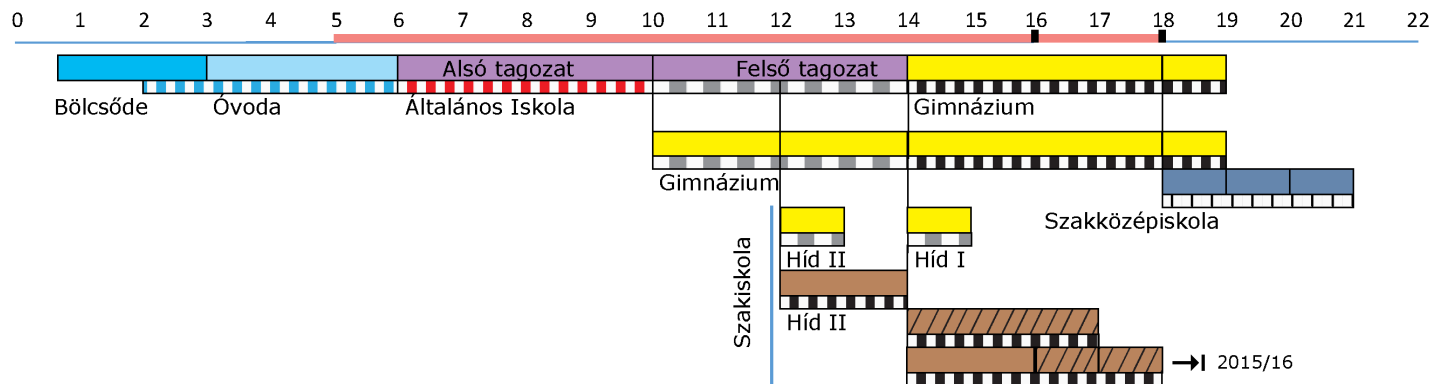


Durée des programmes (années)

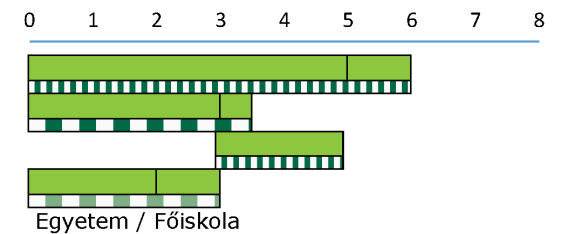


Hongrie

Âge des étudiants



Durée des programmes (années)

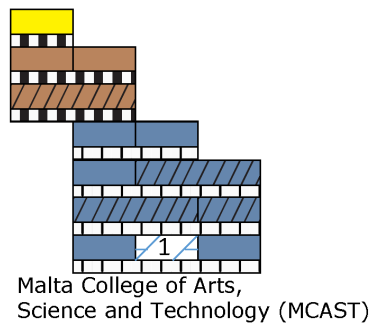
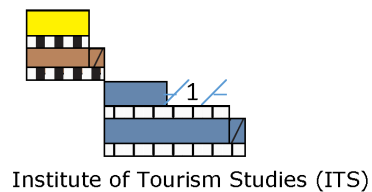
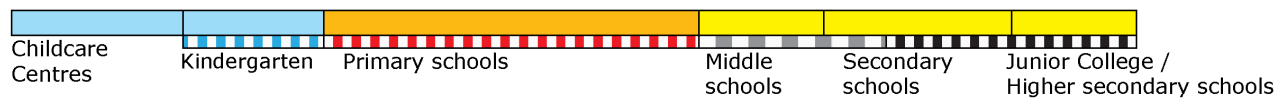


Note: l'enseignement obligatoire se termine à l'âge de 16 ou 18 ans. La limite d'âge inférieure (16 ans) s'applique aux étudiants jusqu'en 11ème année; la limite d'âge supérieure (18) continue à s'appliquer aux étudiants en 12ème année.

Malte

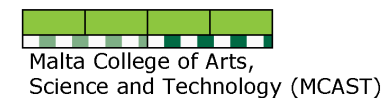
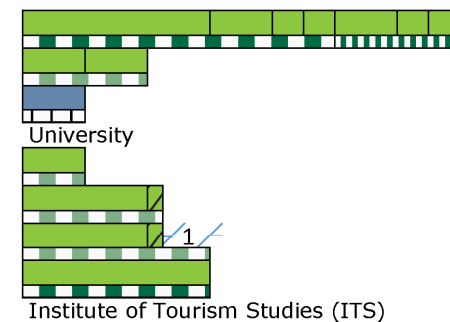
Âge des étudiants

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22



Durée des programmes (années)

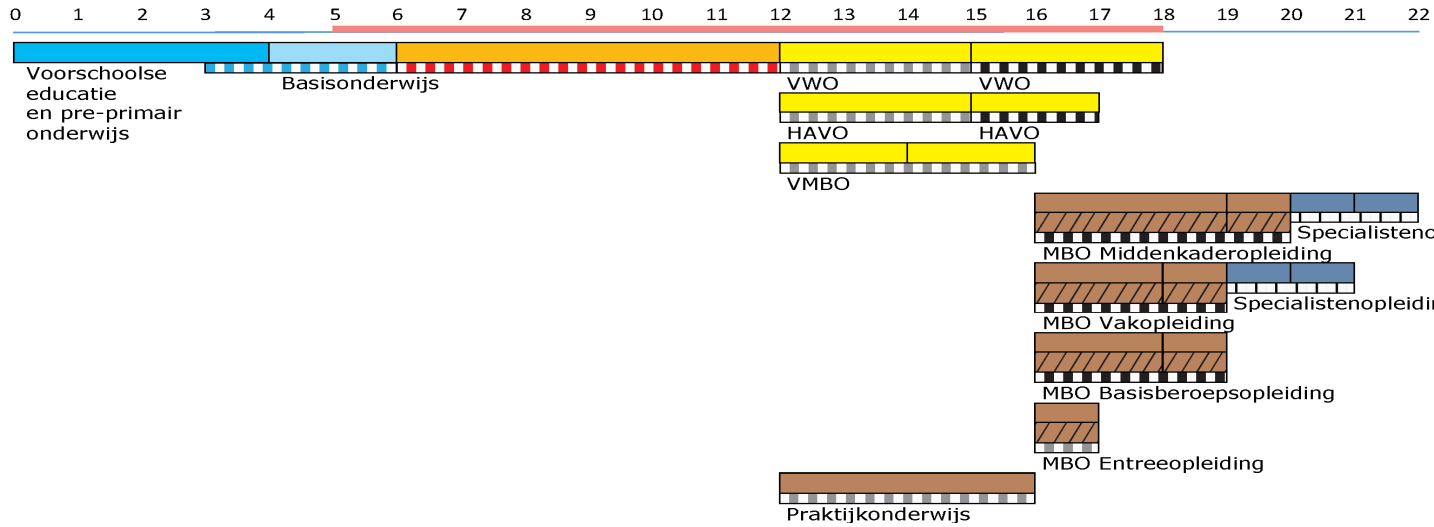
0 1 2 3 4 5 6 7 8



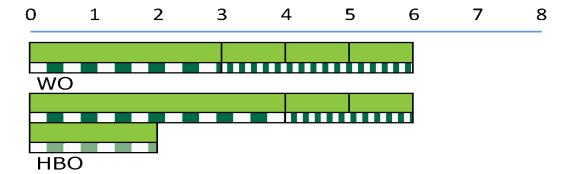
- Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité d'un autre ministère que celui de l'éducation)
 - Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité du ministère de l'éducation)
 - Enseignement primaire
 - Structure unique
 - Enseignement secondaire général
 - Enseignement secondaire professionnel
 - Enseignement post-secondaire non supérieur
 - Enseignement supérieur (temps plein)
- Allocation aux niveaux CITE
- CITE 0
 - CITE 1
 - CITE 2
 - CITE 3
 - CITE 4
 - CITE 5
 - CITE 6
 - CITE 7
- Enseignement obligatoire à temps plein
 - Année complémentaire
 - Formation en alternance (en établissement d'enseignement et en entreprise)
 - Études à l'étranger
 - -/n/- Expérience professionnelle obligatoire + durée
 - Année Programmes en cours de suppression (année)

Pays-Bas

Âge des étudiants

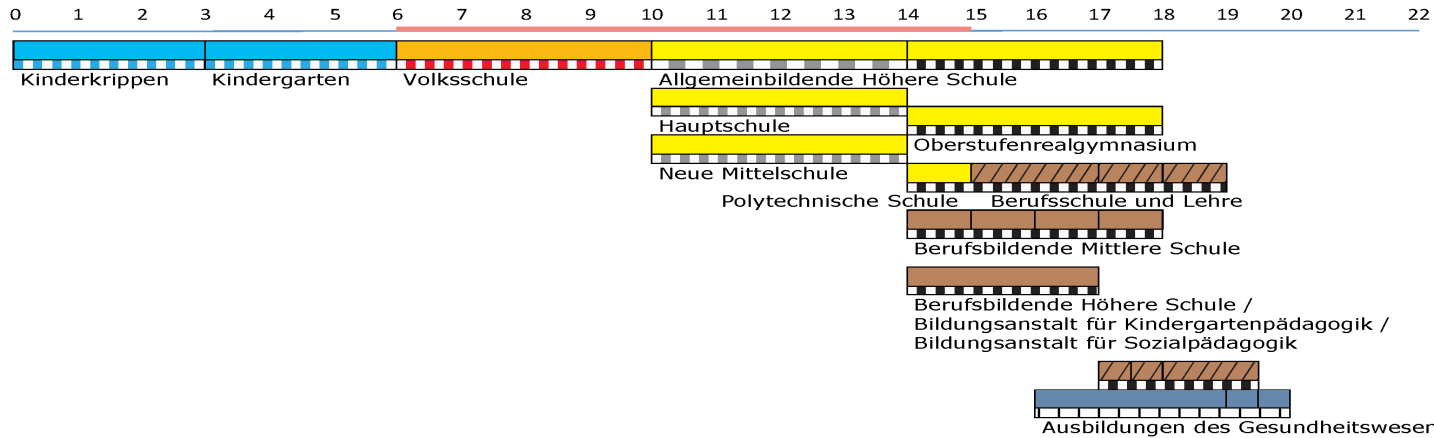


Durée des programmes (années)

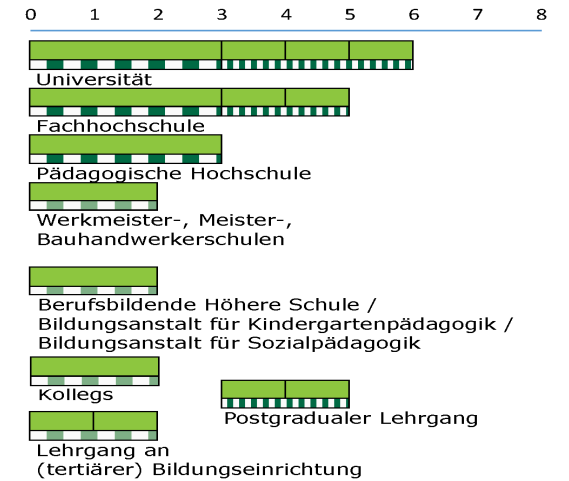


Autriche

Âge des étudiants



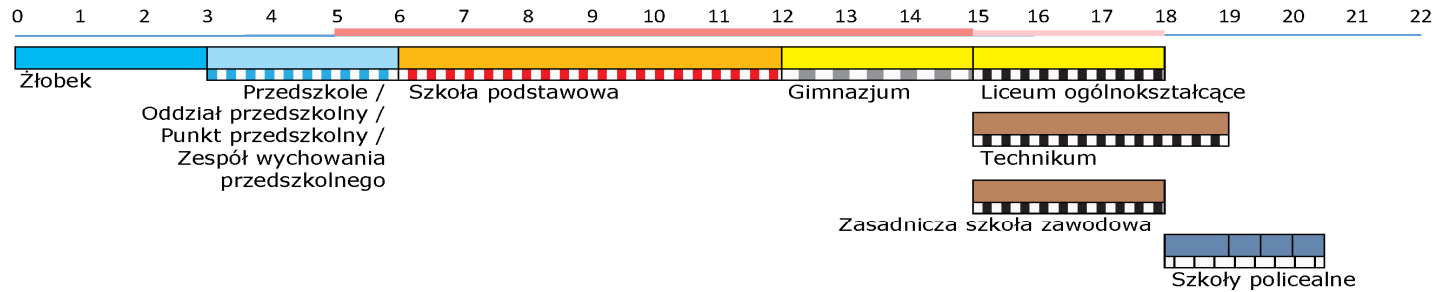
Durée des programmes (années)



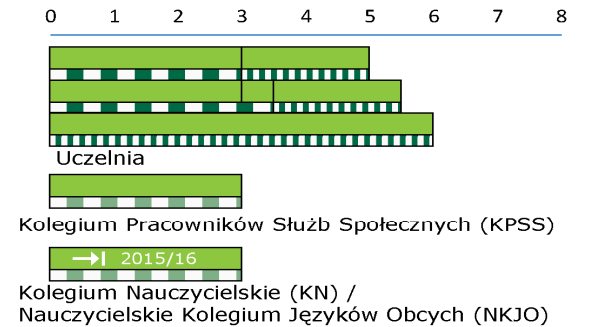
Note: les *Berufsbildende Höhere Schule / Bildungsanstalt für Kindergartenpädagogik / Bildungsanstalt für Sozialpädagogik* offrent des programmes en continu de la 1ère à la 3ème année suivis de la 4ème et 5ème année.

Pologne

Âge des étudiants



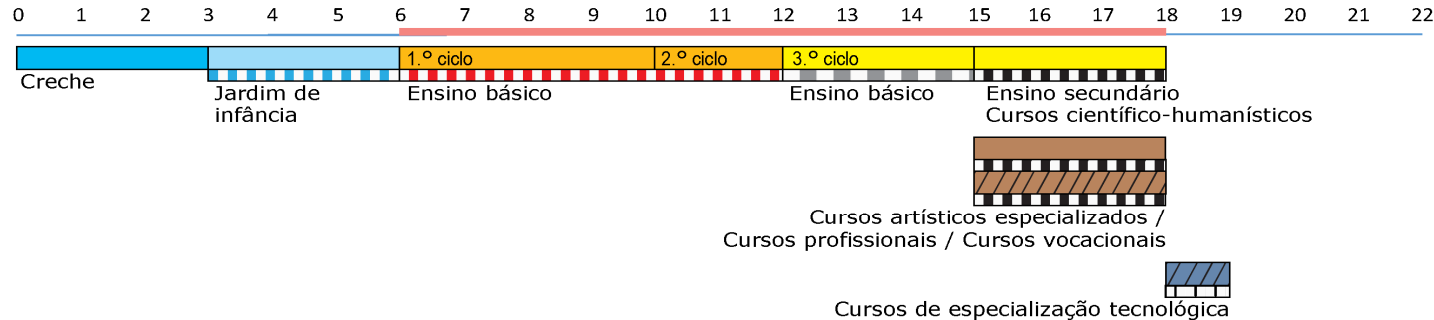
Durée des programmes (années)



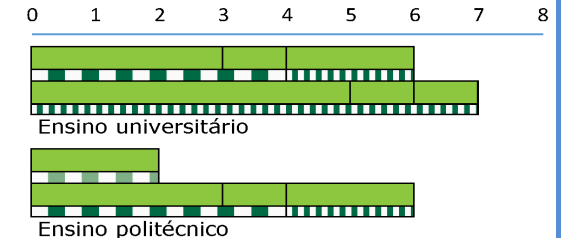
Note: une réforme introduite en 2013 a mené au recul progressif du début de la scolarité obligatoire à temps plein dans les écoles primaires de l'âge de 7 ans à l'âge de 6 ans. Avant 2014, l'admission des enfants de 6 ans en première année primaire dépendait du choix des parents. En 2014, l'enseignement dans les écoles primaires est devenu obligatoire pour les enfants âgés de 6 ans nés au cours du premier semestre de l'année 2008 (c'est-à-dire ceux nés avant la fin du mois de juin 2008). À partir de 2015, tous les enfants âgés de 6 ans débiteront leur scolarité obligatoire.

Portugal

Âge des étudiants



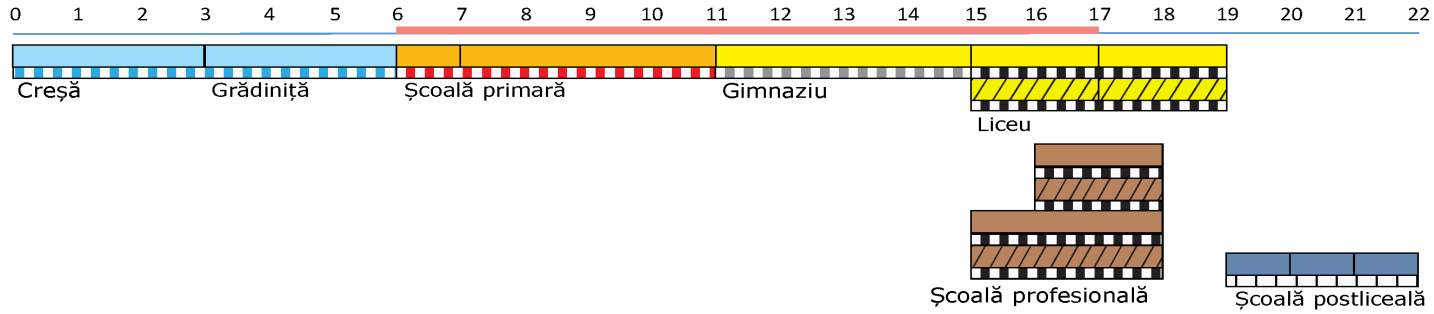
Durée des programmes (années)



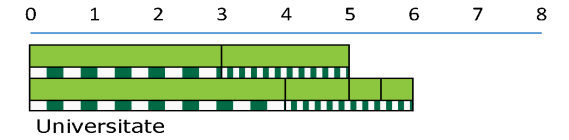
- Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité d'un autre ministère que celui de l'éducation)
 - Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité du ministère de l'éducation)
 - Enseignement primaire
 - Structure unique
 - Enseignement secondaire général
 - Enseignement secondaire professionnel
 - Enseignement post-secondaire non supérieur
 - Enseignement supérieur (temps plein)
- Allocation aux niveaux CITE
- CITE 0
 - CITE 1
 - CITE 2
 - CITE 3
 - CITE 4
 - CITE 5
 - CITE 6
 - CITE 7
- Enseignement obligatoire à temps plein
 - Enseignement obligatoire à temps partiel
 - Année complémentaire
 - Études à l'étranger
 - Formation en alternance (en établissement d'enseignement et en entreprise)
 - Expérience professionnelle obligatoire + durée
 - Année Programmes en cours de suppression (année)

Roumanie

Âge des étudiants

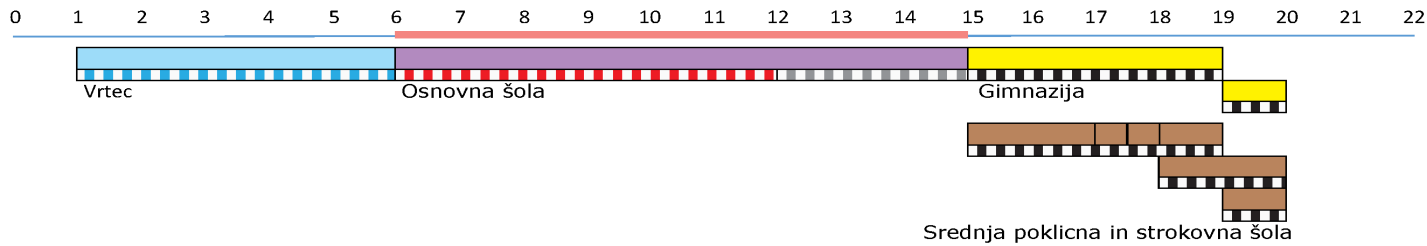


Durée des programmes (années)

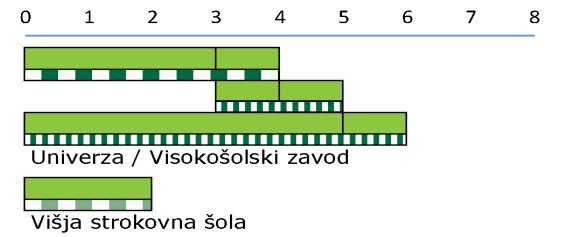


Slovénie

Âge des étudiants

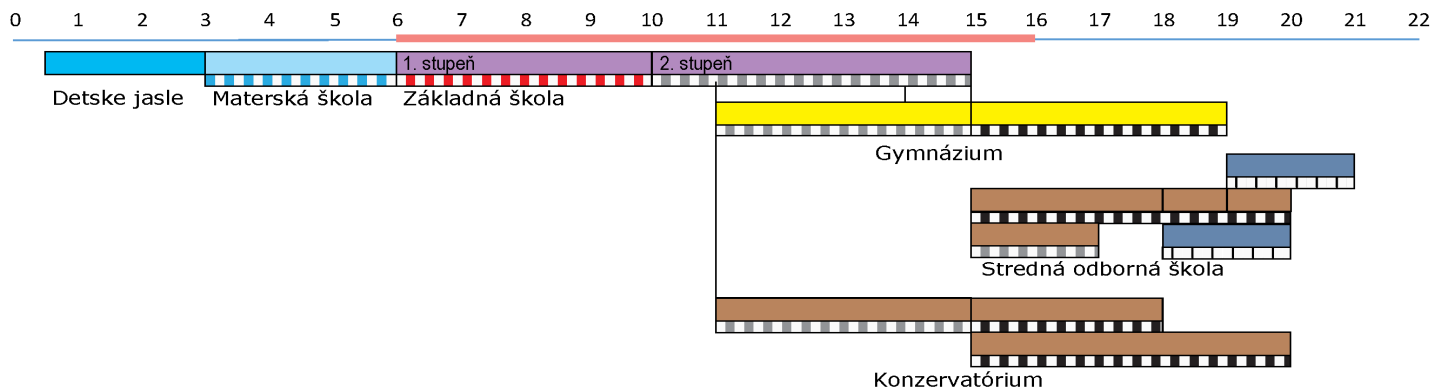


Durée des programmes (années)

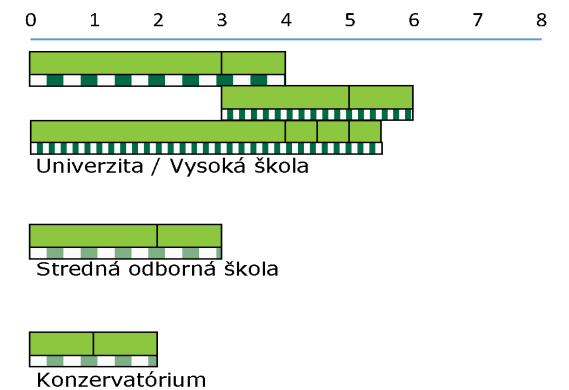


Slovaquie

Âge des étudiants

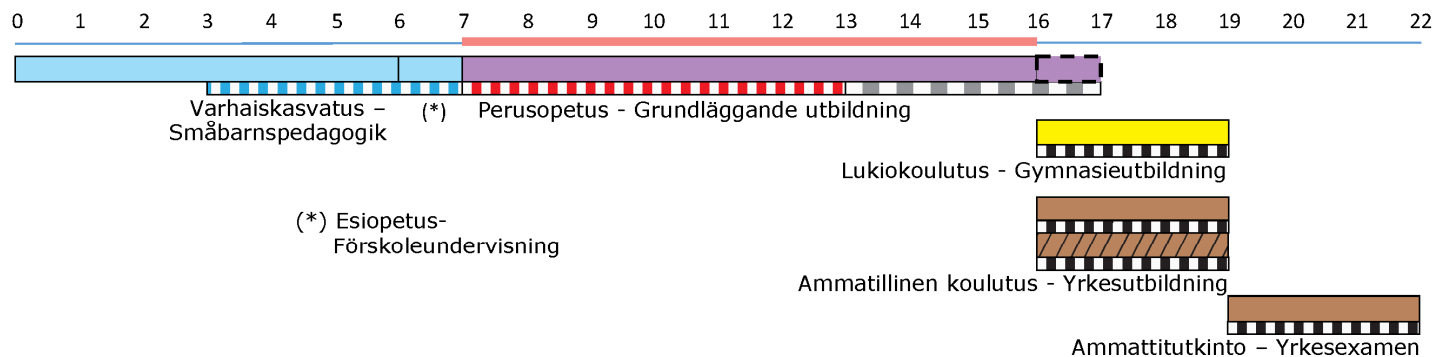


Durée des programmes (années)

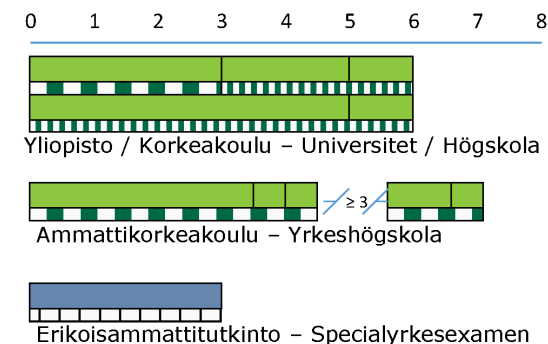


Finlande

Âge des étudiants

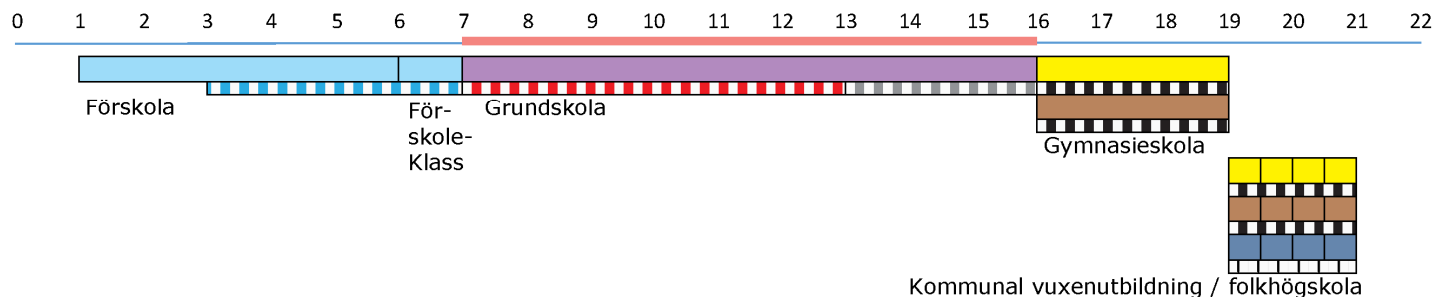


Durée des programmes (années)

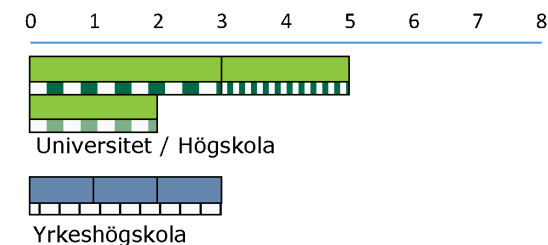


Suède

Âge des étudiants



Durée des programmes (années)



Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité d'un autre ministère que celui de l'éducation)

Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité du ministère de l'éducation)

Enseignement primaire

Structure unique

Enseignement secondaire général

Enseignement secondaire professionnel

Enseignement post-secondaire non supérieur

Enseignement supérieur (temps plein)

Allocation aux niveaux CITE

CITE 0

CITE 1

CITE 2

CITE 3

CITE 4

CITE 5

CITE 6

CITE 7

Enseignement obligatoire à temps plein

Année complémentaire

Formation en alternance (en établissement d'enseignement et en entreprise)

Enseignement obligatoire à temps partiel

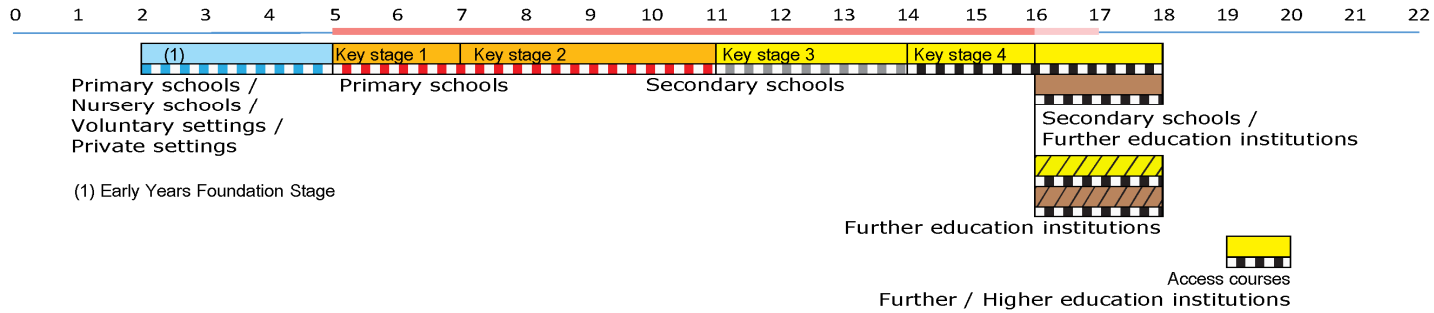
Études à l'étranger

-/n/- Expérience professionnelle obligatoire + durée

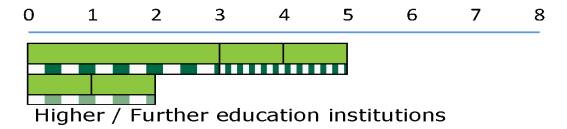
→ Année Programmes en cours de suppression (année)

Royaume-Uni – Angleterre

Âge des étudiants

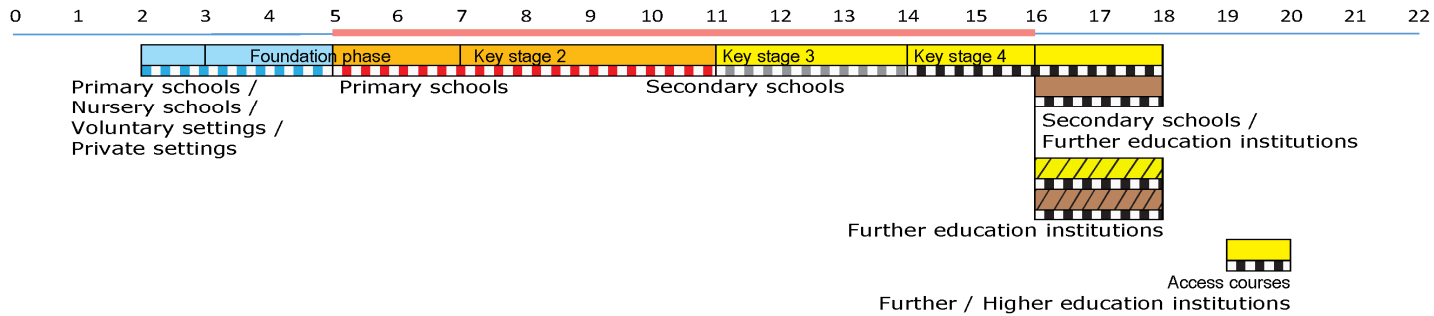


Durée des programmes (années)



Royaume-Uni – Pays de Galles

Âge des étudiants

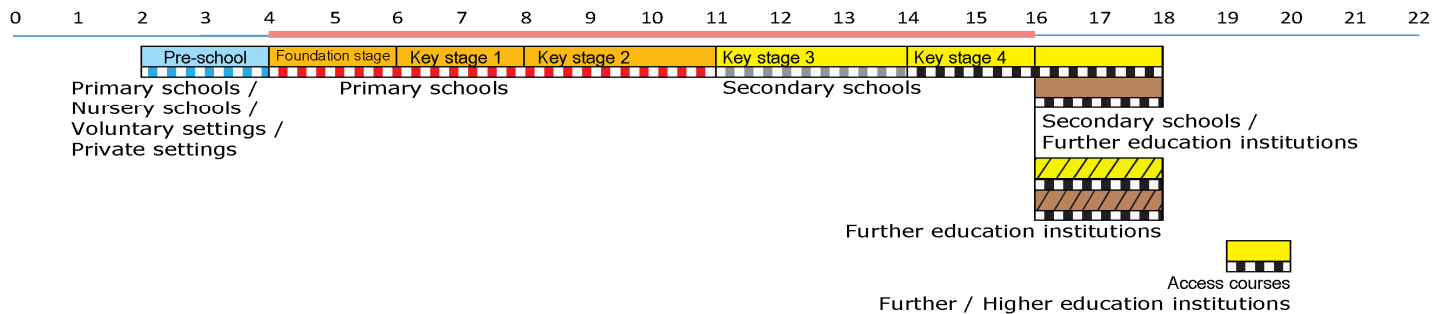


Durée des programmes (années)



Royaume-Uni – Irlande du Nord

Âge des étudiants

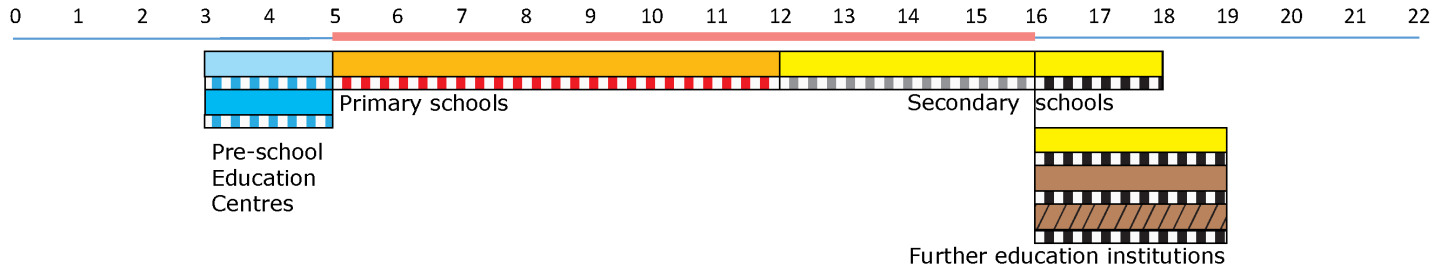


Durée des programmes (années)

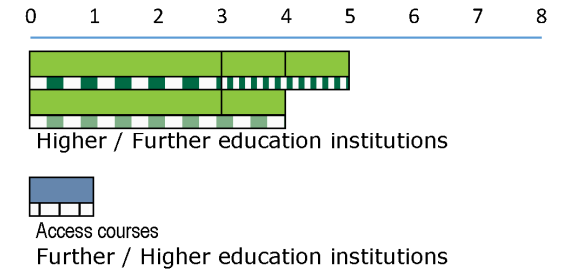


Royaume-Uni – Écosse

Âge des étudiants

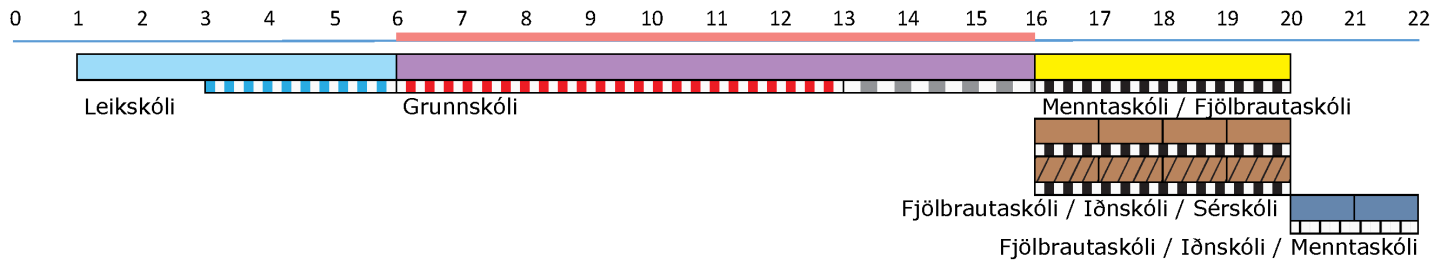


Durée des programmes (années)

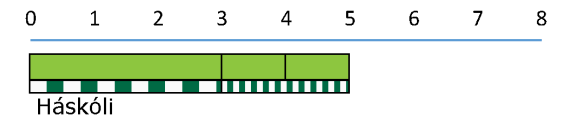


Islande

Âge des étudiants



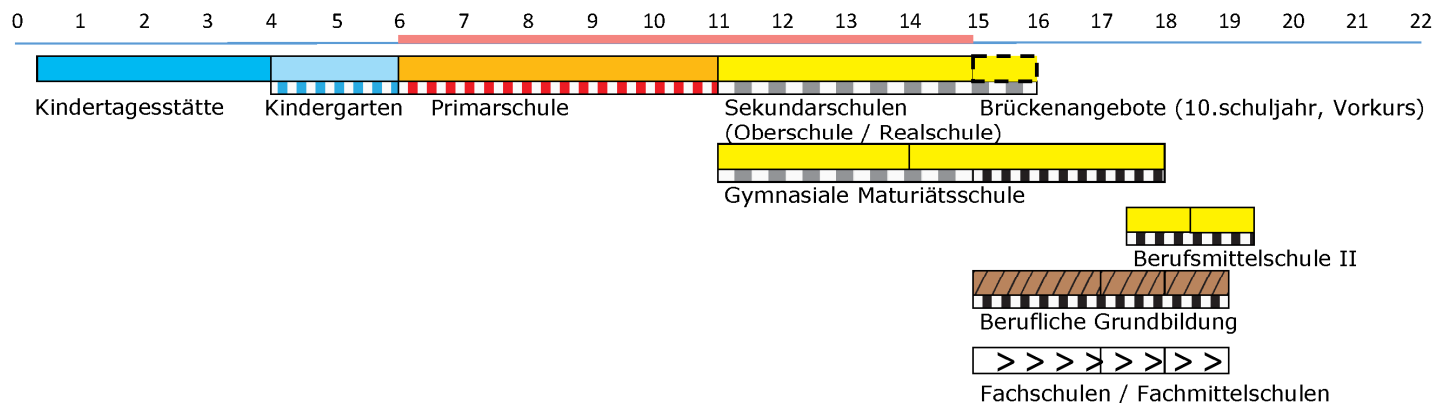
Durée des programmes (années)



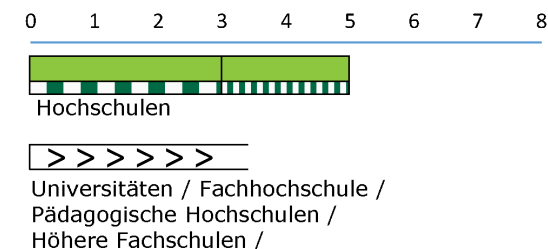
- | | |
|--|--|
| Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité d'un autre ministère que celui de l'éducation) | Enseignement secondaire professionnel |
| Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité du ministère de l'éducation) | Enseignement post-secondaire non supérieur |
| Enseignement primaire | Structure unique |
| Enseignement secondaire général | Enseignement supérieur (temps plein) |
- Allocation aux niveaux CITE CITE 0 CITE 1 CITE 2 CITE 3 CITE 4 CITE 5 CITE 6 CITE 7
- | | | |
|--|----------------------|--|
| Enseignement obligatoire à temps plein | Année complémentaire | Formation en alternance (en établissement d'enseignement et en entreprise) |
| Enseignement obligatoire à temps partiel | Études à l'étranger | -/n/- Expérience professionnelle obligatoire + durée |
- Année Programmes en cours de suppression (année)

Liechtenstein

Âge des étudiants



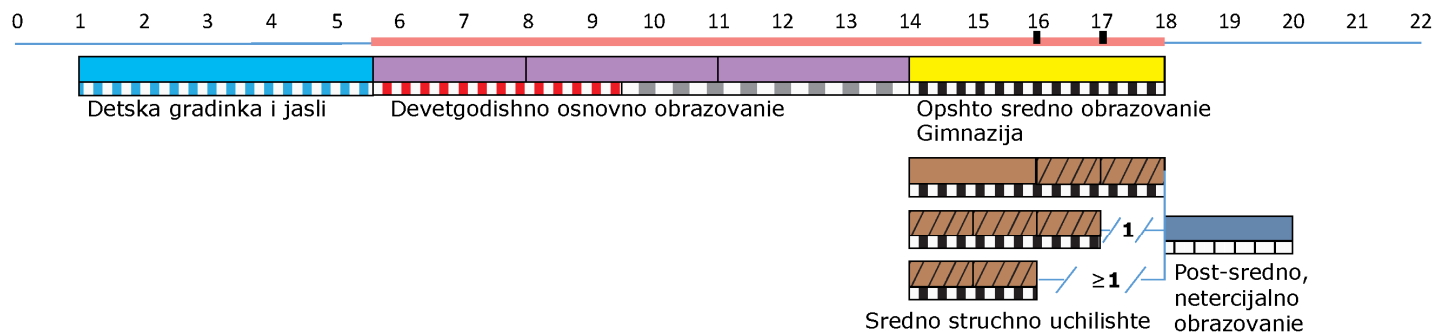
Durée des programmes (années)



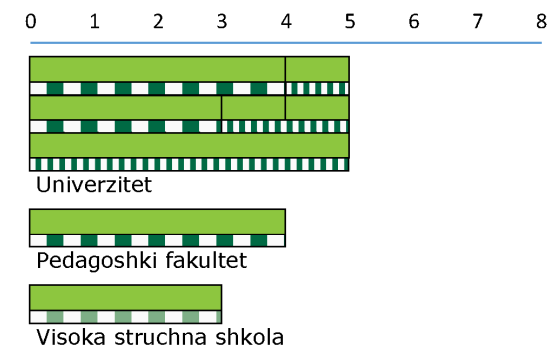
Note: les étudiants de l'enseignement professionnel et la majorité des étudiants de l'enseignement supérieur poursuivent leurs études dans des établissements d'enseignement en Suisse.

Ancienne République Yougoslave de Macédoine

Âge des étudiants



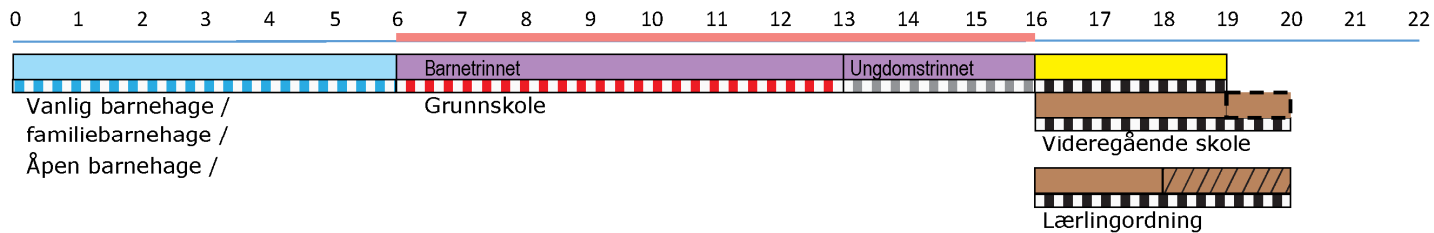
Durée des programmes (années)



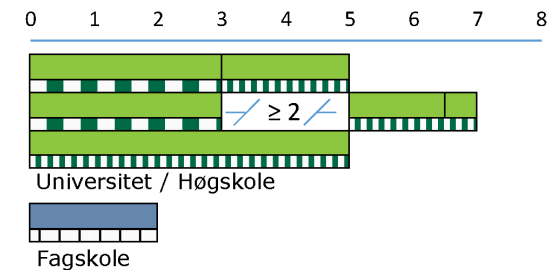
Note: l'âge de fin de scolarité obligatoire varie de 16 à 18 ans en fonction du type de programme. L'âge de fin le plus bas (16) s'applique aux étudiants qui suivent un programme d'enseignement professionnel d'une durée de deux ans (*strucno osposobuvanje*) tandis que l'âge de fin de 17 ans s'applique à ceux qui suivent le programme d'enseignement professionnel d'une durée de trois ans (*strucno obrazovanie za zanimanja*). L'âge de fin le plus élevé de 18 ans s'applique aux étudiants qui sont inscrits dans l'enseignement secondaire général ou dans un programme d'enseignement professionnel de quatre ans.

Norvège

Âge des étudiants

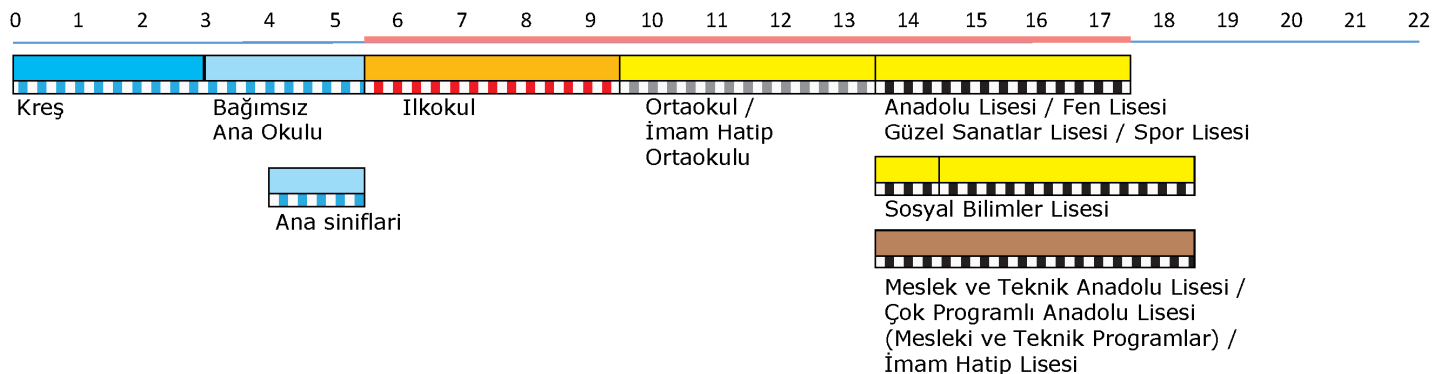


Durée des programmes (années)

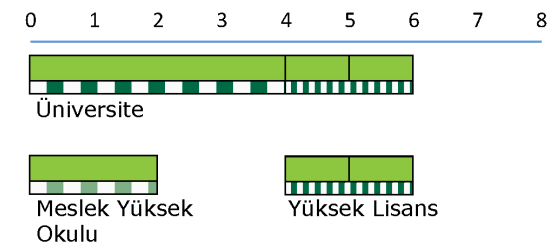


Turquie

Âge des étudiants



Durée des programmes (années)



■ Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité d'un autre ministère que celui de l'éducation)

■ Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité du ministère de l'éducation)

■ Enseignement primaire

■ Structure unique

■ Enseignement secondaire général

■ Enseignement secondaire professionnel

■ Enseignement post-secondaire non supérieur

■ Enseignement supérieur (temps plein)

Allocation aux niveaux CITE

■ CITE 0

■ CITE 1

■ CITE 2

■ CITE 3

■ CITE 4

■ CITE 5

■ CITE 6

■ CITE 7

■ Enseignement obligatoire à temps plein

■ Année complémentaire

■ Formation en alternance (en établissement d'enseignement et en entreprise)

■ Enseignement obligatoire à temps partiel

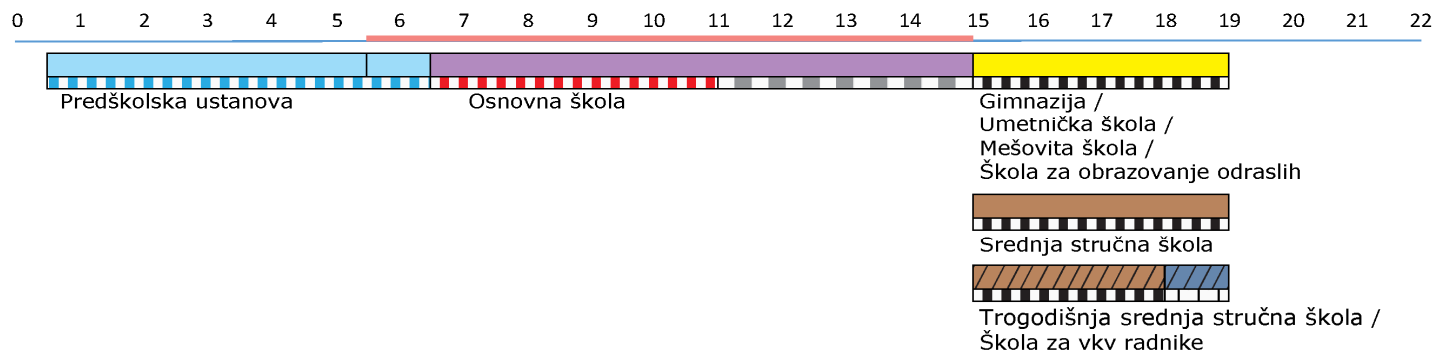
■ Études à l'étranger

■ -/n/- Expérience professionnelle obligatoire + durée

→ Année Programmes en cours de suppression (année)

Serbie

Âge des étudiants

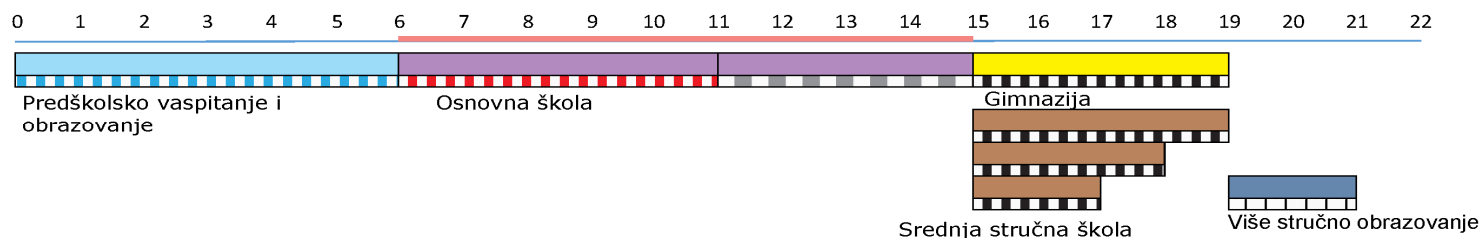


Durée des programmes (années)

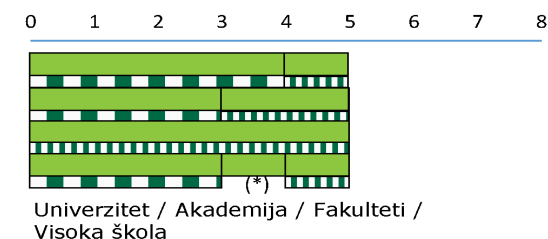


Monténégro

Âge des étudiants



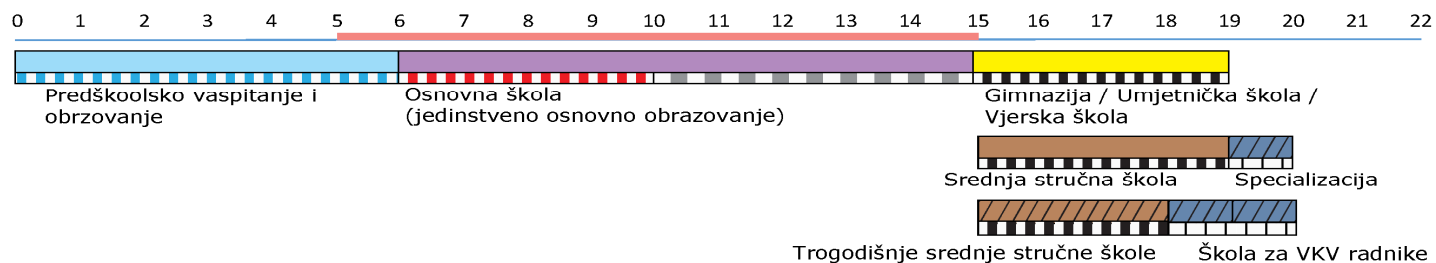
Durée des programmes (années)



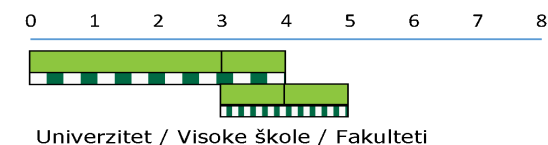
(*): Les études spécialisées avancées (*postdiplomske specijalističke studije*) ne sont pas classées sous la CITE 2011. Les étudiants peuvent s'inscrire en études spécialisées avancées après avoir obtenu un diplôme de licence (trois années d'études). L'achèvement des études spécialisées avancées permet d'accéder au master d'une durée d'un an.







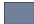





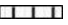




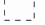






Bosnie-Herzégovine

Âge des étudiants



Durée des programmes (années)



-  Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité d'un autre ministère que celui de l'éducation)
 -  Accueil et éducation des jeunes enfants (sous la responsabilité du ministère de l'éducation)
 -  Enseignement primaire
 -  Structure unique
 -  Enseignement secondaire général
 -  Enseignement secondaire professionnel
 -  Enseignement post-secondaire non supérieur
 -  Enseignement supérieur (temps plein)
- Allocation aux niveaux CITE  CITE 0  CITE 1  CITE 2  CITE 3  CITE 4  CITE 5  CITE 6  CITE 7
-  Enseignement obligatoire à temps plein
 -  Année complémentaire
 -  Formation en alternance (en établissement d'enseignement et en entreprise)
 -  Année
 -  Enseignement obligatoire à temps partiel
 -  Études à l'étranger
 -  -/n/- Expérience professionnelle obligatoire + durée
 -  Programmes en cours de suppression (année)

Pour des informations complémentaires sur les systèmes éducatifs nationaux et les politiques en la matière:

EURYPEDIA, l'encyclopédie européenne sur les systèmes éducatifs nationaux propose une information complète et à jour par pays et niveau d'enseignement.

<http://eacea.ec.europa.eu/education/eurypedia>

Le site internet d'Eurydice propose des rapports comparatifs et des indicateurs sur un vaste domaine de thèmes liés à l'éducation. Pour voir les rapports les plus récents, veuillez consulter:

<http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice>